70e anniversaire

Tirage: 12,000

LA LIBERTÉ

Volume 70 No 9 Saint-Boniface, le vendredi 27 mai 1983



Un bon goût d'avenir dans l'air!

Les droits constitutionnels élargis des Franco-Manitobains seront enchassés d'ici janvier 1984 si tout va bien. "Le dernier mot" a été donné mardi soir lors d'une réunion extraordinaire de la SFM au Collège de Saint-Boniface.

L'entente approuvée par les Franco-Manitobains doit être présentée comme projet de loi dans les Chambres d'Ottawa et de Winnipeg. 576 Franco-Manitobains ont voté pour l'entente, 11 contre.

DOSSIER SPÉCIAL CONSTITUTIONNEL:
pages 2, 4 et 5

OPINION



Traiter convenablement les majorités!

Les francophones du Manitoba vivent des moments historiques. Si près de 700 personnes se sont rendues mardi soir à l'assemblée générale convoquée par la Société franco-manitobaine il y a deux semaines, ce n'est pas un hasard. Enfin presque...

Car il y a sept ans, le 6 février 1976, lorsque Georges Forest a mis à la gêne tous les francophones de la ville en demandant des billets de contravention dans les deux langues, personne ne se doutait, et lui le premier, que trois ans et demie plus tard, la Cour Suprême du Canada lui donnerait raison. Même les chefs de file de la communauté trouvaient ridicules ses revendications.

Il faut le dire: ce ne sont pas les plans d'action de la SFM et des autres organismes concertés qui ont produit la reconnaissance officielle de la langue française au Manitoba. Pendant près de 90 ans, alors que les nombres disparaissaient lentement, on a eu peur d'un backlash qui n'est jamais venu.

Encore une fois, il a fallu compter sur des individus décidés à provoquer l'histoire.

C'est aussi le cas de Roger Bilodeau, un autre "criminel", arrêté pour excès de vitesse le 29 mai 1980, qui a décidé de contester la validité de toutes les lois manitobaines adoptées uniquement en anglais. Encore une fois, le cas instruit en Cour Suprême s'est soldé par une victoire éclatante, hors cour, pour la communauté franco-manitobaine.

Autant de conditions favorables réunies

On ne peut pas ne pas penser à une espèce d'appel de l'histoire...

Que des individus contestent ce que l'on pensait être des moulins à vents, solides de 90 ans d'injustice, cela est assez étonnant. Qu'ils gagnent l'est encore plus.

Que, à la même époque, la population anglophone du Québec ait été **ramenée** au statut de minorite alors que la population francophone du Manitoba **accédait** à un statut de minorité, on l'aurait cru impossible.

Que le gouvernement d'Ottawa se soit mis dans la tête de garantir les droits des minorités à tout prix, et surtout dans l'Ontario coincée entre le Québec et le Manitoba bilingues, cela est un avantage imprévu. Que le Secrétariat d'État soit dirigé par un francophone avec les convictions de Serge Joyal, cela aussi est un atout quasiment inattendu.

Et au Manitoba, il est heureux que la province soit dirigée, durant cette période cruciale, par un gouvernement néo-démocrate dont le chef Howard Pawley s'est engagé, il y a deux assemblées annuelles, à élargir les services en français, et dont le procureur général Roland Penner a accepté de se laisser sensibiliser, pendant une année de négociations, aux intérêts des francophones. Un gouvernement dont le programme politique prévoit en matière d'éducation, la définition de l'école française.

On n'a pas vu depuis très longtemps autant de conditions favorables réunies!

Et autant de personnes, près de 700, rassemblées spontanément pour appuyer presqu'à l'unanimité le mandat de la SFM. Pour le bras politique, cela est une occasion rare, dont on ne rêvait même pas. Le président, Léo Robert, s'est dit surpris de la participation extraordinaire.

Et quand la population parle, il faut écouter. C'est sur cette dynamique, autant que sur la "folie" de quelques individus, que pourra reposer la stratégie en vue de l'obtention, par des moyens juridiques ou politiques, de services en français dans les municipalités et les divisions scolaires. Car les citoyens doivent pouvoir communiquer dans leur langue avec tous leurs gouvernements.

Si le fédéral et le provincial ont décidé de bien traiter les minorités francophones, comment les commissions scolaires et les municipalités peuvent-elles refuser de traiter convenablement leurs majorités francophones!

Jean-Pierre DUBÉ

Que dites-vous de la carrière du juge Monnin?

Monsieur Donald Nicol
Éditeur du "Winnipeg Free Press"

Une fois de plus dans l'intervalle de quelques semaines, vous avez permis qu'un article soit publié dans le "Winnipeg Free Press" contre M. le juge Monnin pour "célébrer" à votre façon sa nomination au poste de président à la Cour d'Appel du Manitoba. Comme ces articles n'étaient pas signés, je me permettrai de m'adresser à vous personnellement à cet égard.

Un étranger qui, de passage à Winnipeg, aurait pris connaissance de votre premier article anonyme, se serait sans doute demandé à la suite des remarques tendancieuses exprimées si notre nouveau magistrat en chef n'était pas un déplorable individu coupable d'animosité envers nos frères indiens de cette province.

Dans votre dernier article du 13 mai 1983, vous avez choisi un autre sujet, celui de l'avortement, pour continuer vos basses critiques. Selon vous, M. le juge Monnin ne devrait pas avoir d'opinion sur l'avortement. En poursuivant ce beau raisonnement jusqu'au bout, il devient évident qu'aucun juge ne devrait se permettre d'exprimer une opinion quelconque sur les meurtriers, les coupables de viols et autres malfaiteurs, et devrait plutôt témoigner de ses bonnes intentions à leur égard - à la grande satisfaction des hors-la-loi!

Vous vous aventurez plus avant encore et vous vous associez aux propos d'une certaine Ellen Kruger en faveur de l'avortement - comme si cela ne nous rappelait pas assez le genocide allemand et la tendance actuelle à l'infanticide au Canada. Pour achever de créer une fausse impression sur M. le juge Monnin, vous faites paraître son nom en gros titre dans votre article de première page, comme vous l'avez déjà fait auparavant.

Grâce à ces artifices, vous éliminez totalement l'élément primordial de la nomination du magistrat, c'est-à-dire sa carrière exceptionnelle. Celle-ci mérite d'être signalée, ne serait-ce que brièvement, en commençant par les études remarquables d'Alfred Monnin au Collège de Saint-Boniface et son obtention du diplôme d'avocat (Fac. de droit du Manitoba, 1945). Au cours de la deuxième guerre mondiale, le lieutenant Monnin se bat vaillamment contre les Allemands, s'attirant l'admiration de ses supérieurs et de ses subordonnés. Plusieurs fois décoré, y compris la légion d'honneur.

Revenu de la guerre, le capitaine Monnin se forge une solide réputation d'avocat. Il élève une famille de cinq enfants (dont deux sont maintenant avocats) et s'intéresse activement à bon nombre d'organisations vouées à l'enseignement, à la culture et aux arts (ACELF, Radio-Canada, l'orchestre symphonique, etc.).

Grâce à sa compétence et à son intégrité, il est nommé juge à la Cour du banc de la Reine en 1957. Cinq années plus tard, il est promu juge à la Cour d'Appel. Sa rectitude de jugement, son dévouement, son esprit ouvert et son goût des discussions franches et sincères lui ont valu le respect de tous et la notoriété. En sa qualité de juge ayant le plus d'expérience, il a hautement mérité d'être nommé président de la Cour d'Appel du Manitoba.

Il est vraiment regrettable, M. Nicol, que vous ayez décidé d'éliminer certaines nouvelles d'importance - comme le scandale du français universitaire au Manitoba. Des excuses s'imposent de votre part. Il vous appartient de faire paraître dans le "Winnipeg Free Press' ce modeste et sincère hommage au nouveau président de la Cour d'Appel du Manitoba.

André de Leyssac
Winnipeg, Manitoba
le 16 mai 1983

c.c.: La LIBERTÉ

Une attaque contre les principes...

M. le Rédacteur,

Re: "La LIBERTÉ: journal catholique?" le 13 mai 1983

Vous avez exprimé l'opinion que l'unique hebdo de langue française au Manitoba a des convictions profondes et que ces convictions sont limitées au seul domaine de la défense et la promotion de la langue française.

Il me semble étrange que le journal La LIBERTÉ avec sa longue histoire, non seulement de la défense et de la promotion de la langue française, mais aussi d'une éthique chrétienne et catholique et qui sert un peuple essentiellement de cette orientation, doit, ipso facto, lorsqu'il passe aux mains des laïcs, abroger des principes connus pas association et usage depuis son inception.

M. le Rédacteur, je suggère la réconsidération de votre position envers la publication d'annonces telles que "C'est une question de choix". La défense et la promotion de la langue française ne sont pas aidées par une attaque contre les principes de ceux qui ont appuypé si longuement et si fortement la langue française au Manitoba et qui continuent de l'appuyer.

F. P. Doyle
Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba
le 18 mai 1983

Certains méritent des bravos!

Voici quelques mots pour exprimer mes pensées sur certaines personnes qui méritent d'être félicitées pour le travail qu'elles font. Par exemple, Maurice Noël.

Maurice s'est rendu à l'aide d'un groupe d'étudiants de Sainte-Anne-des-Chênes pour le Festival théâtre jeunesse, en plus de tout son travail comme enseignantant au Collège Louis-Riel à Saint-Boniface. Il s'occupait aussi du groupe de théâtre du Collège Louis-Riel.

Il est évident que cet homme veut que ces jeunes s'épanouissent par leurs habilités théâtrale ou non pas pour sa gloire personnel de de ces jeunes.

L'équipe de Sainte-Anne-des-Chênes a gagné le prix de "meilleure production manitobain": une "mini-tournée" dans nos paroisses françaises, en plus du trophée de la "Meilleure commédienne de soutien".

Alors cher Maurice, mes félicitations et continue d'aider nos jeunes. Nous avons besoin des gens comme toi dans no communauté.

Gérard Freyet
Sainte-Anne-des-Chênes
le 16 mai 1983

Vous avez atteint l'apogée de l'ignorance

Monsieur Jean-Pierre Dubé
Rédacteur en chef

À l'occasin du 70e anniversaire de notre journal La LIBERTÉ vous avez atteint l'apogée de l'ignorance et du désintéressement face au fondement même et à la raison d'être de l'oeuvre pour laquelle vous êtes, présentement du moins, employé à diriger.

Sous la rubrique "OPINION" dont vous êtes l'indéniable auteur, on lit: "La LIBERTÉ, journal catholique?" suivi d'un point d'interrogation aveuglant et insultant. Et vous avez signé le tout.

Est-ce que Presse-Ouest ne vous a pas informé du fait que "Notre journal", dès son premier numéro, le 20 mai 1913, publiait dans éditorial les lignes suivantes: "Elle veut l'union de tous les Canadiens français et ne la croit possible que sur le terrain national et religieux. Elle est fondée pour promouvoir et défendre dans l'Ouest et surtout au Manitoba, la cause française catholique". Peut-être Presse-Ouest n'en savent-ils rien.

La majorité de nos élèves du 6e grade comprennent bien cette phrase fondamentale.

Plus loin vous écrivez: "Il faut donc compter parmi les lecteurs des non-catholiques, des non-croyants, et des personnes qui font partie d'une multitude de minorités." Alors, vous feriez mieux "compter" attentivement les catholiques sur vos listes de souscripteurs à la campagne du "Coup de pouce". Maintenant souvenez-vous bien et avec intérêt, que votre survivance en dépend presqu'entièrement.

Dites-vous maintenant quel est le pourcentage catholique et combien de ceux que vous appelez "les autres", comme le meurtrier de la Cayouche, payeront votre loyer et vos dépenses personnelles.

Votre attitude est honteuse et pour le moins immorale. À ce point-ci, il nous serait inutile de faire avec vous une dissection complète de votre regrettable éditorial du 13 mai dernier.

Lucien Daoust
Saint-Boniface, Manitoba
le 15 mai 1983

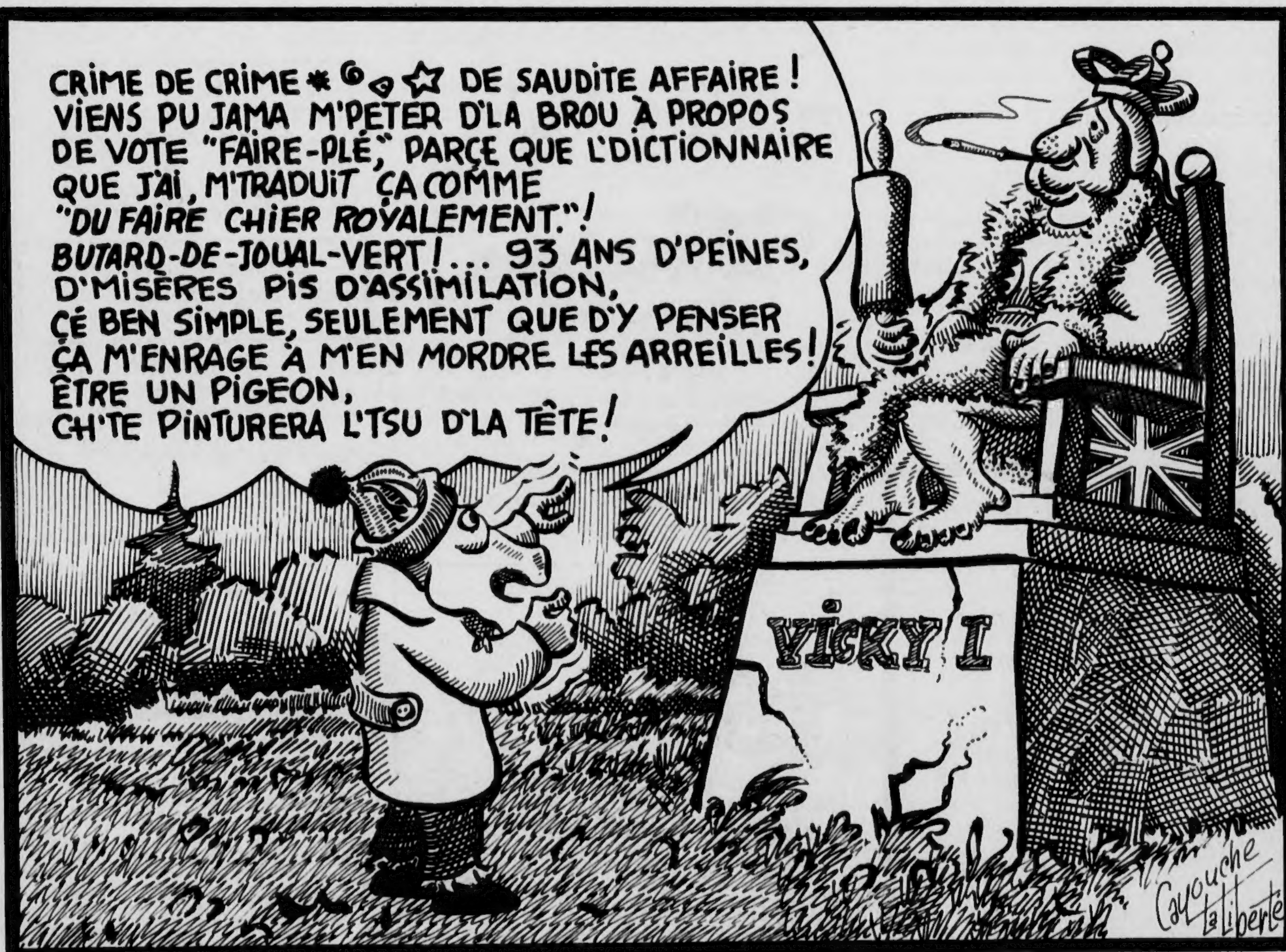
c.c.: Presse-Ouest Ltée
Francofonds
Les Chevaliers de Colomb
Pro-Vie

Choix!

M. le Rédacteur,

Au prochain Coup de pouce, je vous donnerai le "Pouce". Ça, cher M. le Rédacteur, "C'est une question de choix"!

Viola Dufresne
Headingley, Manitoba
le 15 mai 1983



LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Ltée, au service de 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de

APF Association de la presse francophone hors Québec

Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Rédacteur: Bernard BOCQUEL
Administrateur: Christian SUCHE
Publicitaire: Maurice SABOURIN
Typographe et correctrice: Rachelle LAFOND
Maquettiste: Gilbert PAINCHAUD

Toute correspondance doit être adressée à **LA LIBERTÉ,** Case postale 190, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au Centre culturel franco-manitobain, 340, boulevard Provencher. Tél.: (204)**247-4823.**

L'abonnement annuel coûte 16$50 au Manitoba, 20$00 partout ailleurs au Canada, et 25$00 à l'étranger.

Heures de bureau: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.

Enregistré comme courrier de deuxième classe: No 0477.

LA LIBERTÉ
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4
247-4823

2 400 000$ d'aide du fédéral pour le bilinguisme au Manitoba

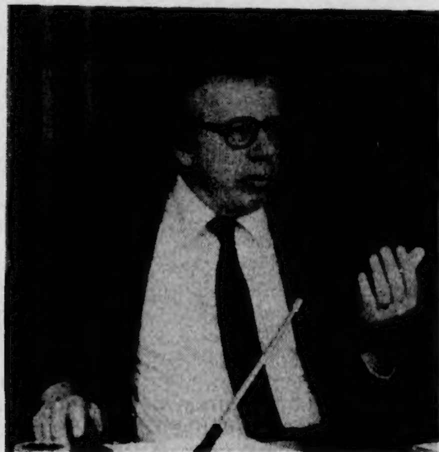
Le nouvel article 23: un engagement historique

Le procureur général Roland Penner a pris les devants vendredi de la semaine dernière et présenté en Chambre un amendement à l'article 23, le fruit d'un an de négociations entre la province, Ottawa et la Société franco-manitobaine.

Le ministre a souligné qu'il avait préféré la voie de la négociation politique pour éviter une décision imposée par les neuf juges de la Cour Suprême du Canada. Selon Roland Penner, l'ébauche va plus loin que l'intention du texte original...

L'entente de principe avancée par M. Penner contient trois mesures importantes: un amendement à l'article 23 qui élargit les services en langue française et précise des délais de traduction, trois accords de partage des frais avec le Secrétariat d'État (2 400 000$ sur les prochaines huit années) et l'ajournement en Cour Suprême du cas Bilodeau qui propose que sont ivalides les lois qui n'ont pas été adoptées en français depuis 1970.

Roger Bilodeau et son avocat Vaughan Baird sont d'accord en principe avec l'amendement à l'étude mais tiennent à renverser pour la postérité, la décision de la Cour d'Appel du Manitoba de l'été 1981, laquelle avait réduit le caractère obligatoire du mot-clé "shall" de l'article 23. Le cas Bilodeau devait être entendu au plus haut tribunal du pays jeudi de cette semaine.



Roland Penner: peut lire en français, le comprend s'il est parlé lentement; et son accent en français? "My accent would make John Diefenbaker's seem sophisticated"...

Ainsi, tout le monde semble trouver son compte dans la nouvelle proposition. Selon Roland Penner, l'amendement donne de la viande à l'article original dans le sens qu'il prévoit l'octroi des services bilingues à tout les échelons.

La province se donne près de quatre ans pour développer un réseau de fonctionnaires bilingues et tout la paperasse dans les deux langues. Elle se procure également un délais de dix ans pour traduire 14 000 pages de lois et de règlements et pour terminer la refonte générale des lois dans les deux langues. Le tout au frais du gouvernement fédéral.

Pas de bouleversements

Le fédéral contribuera sur une période de quatre ans, 200 000$ d'aide aux municipalités qui, "étant composées d'un nombre important de Franco-Manitobains, souhaitent d'elles-mêmes offrir des services en français". Le procureur général a bien précisé que la loi ne toucherait aucunement les municipalités et les commissions scolaires, lesquelles seront encouragées, apprend-on de la SFM, à emboîter le pas sur une base volontaire.

Car le bilinguisme manitobain ne ressemblera pas du tout à celui du fédéral, soutient Roland Penner: "Il n'y aura pas de bouleversements". Cela veut dire qu'aucun fonctionnaire ne sera réaffecté ou contraint à apprendre le français; il n'y aura pas de prime au bilinguisme comme au fédéral. Selon M. Penner, chacun des ministères dispose déjà de suffisamment de fonctionnaires bilingues. Et si, dans chaque service, un francophone ne suffit pas, "then there will be more than one".

Même si la province aura satisfait une "obligation historique et morale" en appliquant au minimum la lettre de la loi, il n'en demeure pas moins que les individus, les sociétés et les institutions non-gouvernementales ne sont pas liés par l'entente. D'après Roland Penner, le nouvel article a été conçu "pour aider la communauté francophone à rester une entité viable au Manitoba," mais "n'impose aucune obligation à la grande majorité des Manitobains qui ne parlent pas français." (Voir l'OPINION.)

Il n'empêche que le chef de l'opposition conservatrice, Sterling Lyon, a déjà accusé le gouvernement d'être allé trop loin dans l'élargissement de la loi. Comme un porte-parole du conseil des municipalités rurales de la province, il a demandé la tenue d'audiences publiques.

Le procureur général à expliqué qu'en effet l'entente de principe va plus loin que l'article original, d'abord dans le domaine des services. Mais il soulage le Manitoba "de façon permanente d'une bonne partie du fardeau que représente la traduction rétroactive" des lois non-abrogées et non-refondues, lois municipales et lois privées. Cela aurait pu être imposé par la Cour Suprême...

Jean-Pierre DUBÉ



Le président de l'assemblée, Me Michel Monnin, le président Léo Robert, le conseiller Me Rémi Smith et l'expert en droit constitutionnel d'Ottawa, Joseph Magnet, ont présenté l'historique et les opinions.

Le nouveau 23

Bien que, à quelques mots près, La LIBERTÉ ait publié la semaine dernière le texte de l'entente intervenue entre la SFM, la province et le fédéral, nous republions une partie du nouvel article 23 qui traite des services en français.

S'il y a eu des tractations de dernière heure, elles n'auront porté que sur des virgules. Le texte officiel est intitulé "Avant-projet de modifications de la loi de 1870 sur le Manitoba".

23.7 (1) Le public a, au Manitoba, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec les institutions ci-après, ou pour en recevoir les services:

a) le siège ou l'administration centrale des ministères du gouvernement de la province;

b) le siège ou l'administration centrale des organismes suivants, constitués en vertu d'une loi de la Législature du Manitoba:

i) tribunaux;
ii) juridictions quasi-judiciaires ou administratives du gouvernement de la province;
iii) sociétés de la Couronne;
iv) organismes du gouvernement de la province;

c) le bureau du Directeur général des élections;

d) les bureaux de l'Ombudsman de la province.

(2) Le public a, au Manitoba, le même droit à l'égard de tout autre bureau, non mentionné au paragraphe (1), des institutions visées aux alinéas (1)a et b là où, selon le cas:

a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante;

b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

Les recours contre les "criminels" gouvernementaux

En cas de violation ou de négation des droits enchassés dans le nouvel article 23, plusieurs voies s'offrent aux francophones du Manitoba.

On peut d'abord adresser une plainte à l'ombudsman de son choix: le bilingue Gordon Earle, l'ombudsman provincial (774-4492) chargé de l'ensemble des ministères; ou l'ombudsman francophone, Roger Turenne, le directeur du Secrétariat des services de langue française (944-4915). On accepterait les frais virés...

On peut lancer une poursuite, une affaire, un cas, en s'adressant à la Cour du banc de la Reine (944-3024), suivant les prescriptions de l'article 23,8.

Pour couvrir des frais d'avocat (francophone), on peut contacter le ministère fédéral de la justice qui a créé un programme d'aide pour les poursuites constitutionnelles entamées par des minoritaires. Roger Bilodeau et Georges Forest ont bénéficié de l'aide du fédéral dans leur démarches juridiques.

Un des négociateurs de l'entente pour la SFM, Rémi Smith, a expliqué le principe de la clause réparatrice: l'article 23,8 prévoit que le tribunal impose au service pris en faute, comme peine, la présentation d'un plan administratif pour se conformer à la loi et non l'acquittement d'une indemnisation en argent.

Sinon, a expliqué Me Smith, le gouvernement provincial pourrait choisir de payer des amendes et ne jamais fournier les services enchassés.

L'avenir est passé par quatre volontés

Près de 700 personnes venues d'un peu partout dans la province se sont tassées durant trois heures mardi soir dans la salle Martial-Caron surchauffée du Collège de Saint-Boniface pour approuver massivement le droit de s'adresser en français au gouvernement provincial. 576 ont ratifié l'entente de principe conclue entre la SFM, la province et le fédéral. 11 ont voté contre.

Avant la fin de l'année, les Franco-Manitobains, dès que l'amendement à la constitution sera adopté, pourront donc tourner une page lourdement surchargée de considérations légales et techniques. La prochaine page blanche devra toutefois être écrite par tous les francophones du Manitoba.

Car les responsables des négociations avec le gouvernement provincial ont été clairs, et à plusieurs reprises: même si on est en droit de s'attendre que la province fasse une offre active de services en français, il va falloir s'attendre que la province fasse une offre active de services en français, il va falloir les utiliser. Le directeur général de la Société franco-manitobaine, Raymond Théberge, a d'ailleurs indiqué que la SFM allait commencer une campagne d'information là-dessus.

Ce que l'accord signifie pour "le gare de la rue", a expliqué à la foule le président de la SFM, Léo Robert, c'est que ça va être correct de parler français ailleurs que dans les murs du foyer et à l'intérieur des écoles.

• La volonté de la province

Maintenant, où va-t-on avoir le droit de se faire servir en français? Bien sûr dans tous les ministères du gouvernement provincial et dans les tribunaux. Mais on pourra communiquer en français aussi avec les sociétés de la couronne (comme Manitoba Hydro ou Manitoba Telephone System), les juridictions quasi-judiciaires (comme la Commission des relations de travail), ou encore le bureau de l'ombudsman. (Voir 23.7 dans l'encadré.)

Il faut bien se rendre compte aussi que les services seront disponibles, au plus tard en 1987, au siège de l'administration centrale. Autrement dit, si on prend le ministère de l'agriculture comme exemple, le service sera disponible automatiquement à Winnipeg. Mais pas au bureau régional à Saint-Pierre-Jolys. Là, c'est une autre paire de manche.

Pour assurer le service en français, il s'agit de remplir au moins une des deux conditions suivantes: que l'emploi du français justifié par la vocation du bureau ou que l'emploi du français fait l'objet d'une demande importante. Et la demande, a précisé Me Rémi Smith à l'assemblée générale, "c'est une interprétation juridique".

Le jeu va donc se dérouler en deux étapes au niveau local. Premièrement, les francophones devront demander des services en français. Deuxièmement, si les services ne sont pas obtenus de bon gré, le tribunal devra interpréter ce que signifie une "demande importante". La même situation se présente dans la nouvelle Charte des droits fédérals et personne n'a encore testé en cour la valeur de la clause "demande importante".

Comme le veut le système judiciaire canadien, les tribunaux décideront lorsqu'on se présentera devant eux quelle est la limite des services offerts à une minorité. Pour ce qui traite des recours possibles lorsqu'on est "victime de violation ou de négation des droits", voir l'article "Les recours contre les criminels gouvernementaux".

• La volonté du fédéral

Toujours côté services, il faut souligner que l'entente de principe ne vise en aucun cas les municipalités et les commissions scolaires. Deux niveaux de gouvernements où on devrait être en droit d'attendre des services, puisqu'ils nous touchent souvent directement. Dans le cas des municipalités, Léo Robert a toutefois rappelé qu'il n'en coûte pas "une cenne" pour qu'elles offrent des services en français puisque le gouvernement fédéral se montre plus que prêt à payer la facture.

Pour sa part, Rémi Smith a noté que le nouvel article 23 devrait constituer un "énoncé de principe" pour le gouvernement provincial à l'avenir. Car l'amendement constitutionnel n'aura aucun effet rétroactif. Il faudra donc sûrement excercer des pressions pour que la province n'oublie pas, lorsque l'Acte de la ville de Winnipeg sera bientôt révisé, d'inclure des services en français plus solides.

• La volonté de Roger Bilodeau



Roger Bilodeau: des remerciements spéciaux de la SFM pour avoir reconnu et respecté la place de l'organisme dans le débat depuis un an.

Comme les négociateurs le soulignent depuis que les discussions entre la SFM et la province ont été entamées voilà un an, l'entente a pour but de solutionner par la voie politique un dilemme juridique.

Roger Bilodeu affirmait qu'il n'avait pas besoin de payer une contravention unilingue anglaise parce que la Cour suprême avait jugé que toutes les lois manitobaines devaient être adoptées en anglais et en français. Comme le veut l'article 23 de l'Acte du Manitoba. Or en juillet 1980, le Highway Traffic Act n'existe qu'en anglais. Il refuse de payer sa contravention. Mais en juillet 1981, la Cour d'appel du Manitoba lui donne tort. Roger Bilodeau décide alors de demander à la Cour suprême du Canada de trancher la question.

Seulement voilà: si la Cour suprême lui donne raison, toutes les lois unilingues du Manitoba deviennent illégales. Et le chaos juridique s'en suit. Si la Cour suprême donne raison à la province, le caractère obligatoire de l'article 23 disparaît. Et la justice ressemble à une farce. Deux issues impensables. Il ne restait donc qu'une solution honorable: la négociation. L'enjeu? "Tu me donnes du temps pour traduire les lois pour que je sois en règle avec la justice. Et en échange, je te donne des services en français". Une offre alléchante en principe. À condition que les services aient de l'allure.

Ils en ont, a rappelé à plusieurs reprises Léo Robert à l'auditoire lorsqu'il précisait les options ouvertes si les Franco-Manitobains choisissaient de ne pas ratifier l'entente intervenue entre la SFM, le fédéral et la province. Selon lui, refuser de voter en faveur de l'entente comportait des risques. Une victoire en Cour suprême aurait simplement permis de s'exprimer en français à la Chambre et dans les tribunaux. Car l'article 23 ne prévoit aucun autre service en français.

• La volonté des Franco-Manitobains

En fait, la SFM n'avait vraiment pas besoin ne s'inquiéter pour la ratification de l'entente. Le vote ressemble plutôt à un plébiscite. L'ovation debout accordée à Léo Robert et Rémi Smith le démontre bien. La SFM devra plutôt s'inquiéter de la réponse de la population franco-manitobaine, maintenant que des services en français sont mis sur pied.

Léo Robert, en tout cas, a voulu faire d'optimisme lorsqu'il a évoqué les délais dispose le gouvernement. "On a toffé pendant 93 ans. On peut bien toffer un autre trois ans (avant d'avoir tous les services) et toffer un autre 10 ans (avant que toutes les lois ne soient traduites)". C'est vrai que lorsque 650 personnes se dérangent pour une assemblée que l'on n'a pas qualifié trop tôt d'historique, on peut bien être pris par une irrésistible envie de croire en l'avenir de ce Manitoba officiellement bilingue.

Bernard BOCQUEL



Le milliardaire de la santé des autres

Depuis qu'il est à nouveau en charge de la santé des Manitobains, Laurent Desjardins a souvent médité le dicton: mieux vaut prévenir que guérir.

Et pour cause. Pour la première fois, le plus gros budget du gouvernement a franchi la barre du milliard de $$$. "Nous devons mettre un frein à nos dépenses" affirme le ministre de la santé à qui veut l'entendre. Ce qui n'empêche pas Laurent Desjardins d'envisager une amélioration des services de santé.

Le pari est ambitieux. Non seulement parce qu'il peut être politiquement dangereux puisque la santé touche tout le monde. Mais aussi parce qu'il exige une nouvelle approche des soins médicaux.

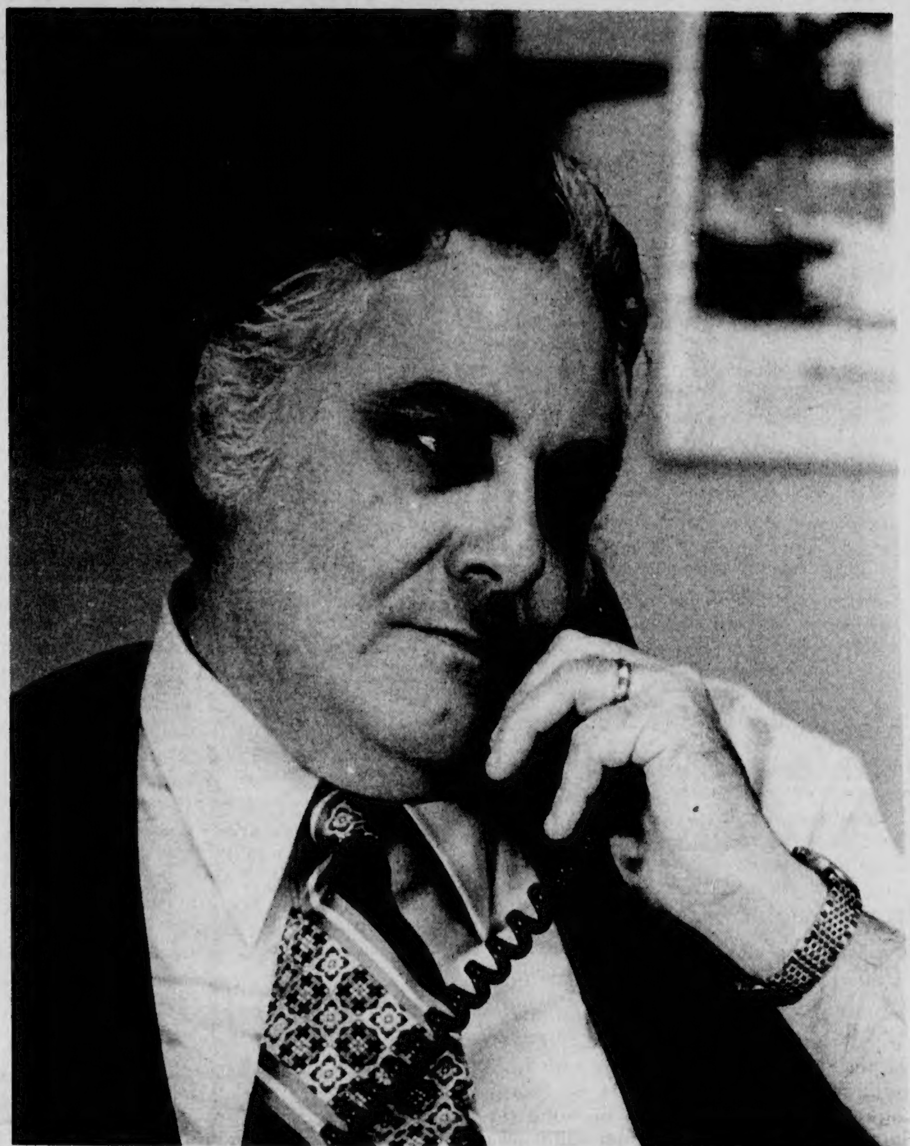
"La planification établie par les conservateurs était une risée" lance Laurent Desjardins. Pour envisager "une approche globale du problème de la santé", le député de Saint-Boniface a réorganisé son ministère en créant une Direction de la planification et de la recherche. Et d'ici environ un an, cette initiative devrait permettre l'adoption d'un plan de cinq ans. Un plan qui tracera la nouvelle orientation en matière de santé.

Il reste que les grandes lignes sont déjà tracées. Trois grandes priorités ont été dressées: la prévention, la gérontologie et la santé mentale.

La santé mentale s'est avérée le parent pauvre ces dernières années. Le fait que Medicare ne prend pas la psychiatrie en considération n'y est sûrement pas étranger. Le ministère va tenter de résoudre le problème de la pénurie de psychiatres et a l'intention de travailler en étroite collaboration avec les organismes communautaires qui s'occupent de santé mentale pour faciliter la réintégration de ces malades dans la communauté.

La gérontologie est une priorité pour des raisons évidentes. "Avec un pourcentage de plus en plus élevé de notre population âgée, nous devons planifier immédiatement afin de nous assurer que ces citoyens ne seront pas un fardeau pour la société, mais qu'ils seront bel et bien en mesure d'avoir des vies actives et productrices au niveau social, politique et culturel, tout en préservant leur santé et leur indépendance" explique le ministre, qui ajoute que "le Manitoba est en tête des provinces pour les services aux personnes âgées".

Pour les aînés, le ministère va donc chercher à leur permettre d'être indépendant le plus longtemps possible en leur fournissant les soins nécessaires à domiciles. Il s'agit d'envoyer les gens dans les foyers à soins personnels (les "personal care homes") le plus tard possible. Le budget total de la santé est en augmentation de 11,6% par rapport à l'an dernier, mais celui des soins à domicile est en hausse de 20%.



Côté santé, Laurent Desjardins a beaucoup de soucis. Mais surtout pas pour la sienne.

La médecine communautaire

L'accent est donc clairement placé dans des programmes qui éviteront au maximum "d'institutionnaliser" les personnes âgées. Cette indépendance à laquelle tiennent tant les aînés est loin de déplaire au gouvernement soucieux d'économies. Exemple. Si une personne est soignée à la maison, cela coûte environ 160$ par mois. Mais si elle vit dans un foyer à soins personnels, le gouvernement doit débourser quelque 1 200$ mensuellement. (Au passage, une seule journée d'hôpital coûte 280$).

La troisième grande priorité, dont l'impact se mesurera au fil des ans, c'est la prévention. Mais pas uniquement pour réduire les coûts, s'empresse d'ajouter Laurent Desjardins. "Car la valeur des services préventatifs se reflète dans l'amélioration de la qualité de la vie, dans le sentiment de sécurité qu'ils apportent". D'où l'importance de la médecine communautaire pour sensibiliser un maximum de monde aux problèmes de santé.

Dans les cliniques communautaires, les médecins auront donc pour rôle de surveiller la mise en application des programmes de santé préventive, d'encourager l'amélioration des services de diagnostic pour les adultes et les enfants, de mettre l'accent sur les services alimentaires.

Mais c'est surtout au niveau des écoles que Laurent Desjardins souhaite que se fassent rapidement de grands progrès au chapitre de la prévention. "La clinique à l'école, c'est mon rève en matière de prévention. Si on veut aller au-devant des coûts, non seulement pour épargner, mais pour changer la qualité de la vie, il faut commencer avec les jeunes, leur apprendre comment s'asseoir, leur donner des cours plus approfondis sur l'hygiène".

Prévention, santé mentale, gérontologie: ces trois priorités vont clairement s'articuler autour d'un maître-mot: la rationalisation. Autrement dit, le ministère de la santé va vouloir éliminer des services dispensés en double, va chercher à mieux utiliser les capacités de la communauté. "Il va falloir prendre des décisions très difficiles et impopulaires" comment Laurent Desjardins.

Des décisions fermes

"Le meilleur exemple de rationalisation, c'est la fermeture des sections obstétriques de Seven Oaks et Concordia, qui vont entraîner une économie nette de 800 000$ et une augmentation des standards, surtout pour les grossesses difficiles. Et le 800 000$ ne servira pas à réduire le déficit, mais ira dans la prévention". (Seven Oaks et Concordia pratiquent en moyenne un accouchement par jour. Les sections obstétriques sont largement sous-utilisées).

"Il faut arrêter l'idée qu'on trouvera toujours de l'argent pour la santé. C'est le temps de prendre des décisions fermes" affirme Laurent Desjardins. Mais le ministre de la santé, qui a encore connu dernièrement des problèmes cardiaques, n'est-il pas inquiet de subir trop de pressions? "Je ne m'énerve pas. Les gens n'ont vraiment pas besoin de s'inquiéter de ma santé" répond-il avec un large sourire. Il faut bien croire que quand on s'occupe de la santé des autres, la sienne n'est pas un problème. "Pour moi, il n'y a pas de plus grands défis au gouvernement que la santé. On n'a pas besoin de remerciements. Il suffit de voir les changements."

Bernard BOCQUEL

Et l'avortement?

Pour ce qui touche le dossier brûlant de l'avortement, le ministre de la santé affirme: "Jamais je ne permettrai des avortements dans une clinique. Seulement des avortements légaux sont tolérables. Et je ne chercherai pas à obliger des hôpitaux d'avoir des services d'avortements thérapeutiques".

Laurent Desjardins ajoute que la question de l'avortement est actuellement à l'étude et qu'il "faut faire tout ce qu'on peut pour ne pas être obligé d'avoir des avortements". Il insiste sur la nécessité d'un planning familial.

Et les médecins?

Laurent Desjardins vient de dire oui à une augmentation de 3,44% des honoraires des 1 400 médecins manitobains, soit le montant exact demandé par l'Association des médecins. Quant à l'arbitrage obligatoire, le député de Saint-Boniface n'en "n'aime pas le principe" et n'est pas prêt à l'envisager qu'à condition que les docteurs renoncent à la possibilité du retrait (opting out).

Autre préoccupation avec le corps médical: "Il y a trop de médecins dans l'ensemble de la province. Mais pas assez dans le nord et le rural". Toutefois, le ministre précise que la situation au Manitoba est nettement moins préoccupante qu'en Ontario.

Article 23: le choix

Après avoir souligné que "le gouvernement actuel est plus sympathique que jamais aux francophones", le ministre de la santé avoue avoir été impressionné par le discours prononcé par Sterling Lyon suite à l'entente de principe intervenue entre le gouvernement provincial et la SFM au sujet de l'amélioration des services en français. Impressionné par la tactique utilisée pour réveiller les "red necks", bien sûr, et non par le contenu des propos de Lyon.

Laurent Desjardins croit même qu'un backlash est possible. Quant aux sommes d'argent qui seront investies pour traduire les lois, il souligne: "Si on avait un choix, je pense que ces dollars seraient mieux placés dans l'éducation, pour que les jeunes apprennent le français. Ça enlèverait bien des préjugés".

Loteries: à venir

Le ministre de la santé est aussi responsable des loteries, c'est-à-dire des casinos, en passant par les nevadas et les bingos. Une entreprise très, très lucrative, même quand l'économie va mal. La preuve? Le chiffre d'affaires des loteries s'est élevé à 100 millions de $ l'an dernier. Et tout le monde qui voudrait en bénéficier ne peut le faire. Sur les 150 demandes de casinos, 30 seulement ont été acceptées.

Laurent Desjardins déclare que des décisions seront bientôt prises. "Il va falloir des politiques fermes. Les gens devront être protégés. Il faudra que des comptes soient rendus. Et aussi donner une chance à tout le monde."



Vie sociale

Naissances

Monique, Rita, Thérèse, Marie, née le 8 avril et baptisée le 8 mai, fille de Laurent **Grégoire** et d'Edith **Tétrault** de Lorette. Parrain et marraine: Philippe et Juliette Guay.

Mariages

Roger **Laurencelle**, fils de René et Lorraine de Saint-Adolphe et Louise **Morin**, fille de Henri et Donalda de Saint-Adolphe, mariés le 23 avril 1983.

Daniel **Parisien**, fils d'Alexandre et Ruth (née Case) de Saint-Norbert et Yvette **Lagassé**, fille de Raymond et Alma de Saint-Adolphe, mariés le 7 mai 1983.

Décès

Marguerite **Dufault**, femme de Rosaire Dufault, décédée le 8 mai, et inhumée à Saint-Adolphe le 10 mai.

Emile **Muloin**, fils de M. et Mme Emile Muloin sr, décédé le 27 avril et inhumé en l'église de Saint-Adolphe le 30 avril.

Emilie **Racine**, 89 ans de Lorette, décédée dimanche le 15 mai 1983.

Accidentellement, à Somerset, est décédé William **Knibbs**, âgé de deux ans, fils de Howard et Marilyne Knibbs (née Labossière). Petit-fils de Carmelle Labossière de Somerset et de M. et Mme Harry Knibbs de Holland.

Le Cercle du plagiat confirme son originalité

Le Cercle du plagiat ne rate pas l'occasion pour provoquer le rire. Par une forme de théâtre peu connue sur la scène franco-manitobaine, cette jeune troupe fait tout pour offrir à ses spectateurs(trices) de ce qu'il y a de plus inattendu.

Pour les personnes qui sont allées au Foyer du CCFM la fin de semaine passée, "Une soirée en super 3D", la deuxième création représentée par le Cercle du plagiat, aurait peut-être "changé leur perspective sur la perspective" comme le suggère dans le programme le critique fictif, Roger Prime, du Pinewa Chronicle.

Inspirées d'un humour britannique avec une couleur locale qui saute aux yeux, les nombreuses saynètes du Cercle du plagiat sont des plus originales. Au cours d'une soirée, on peut voir Léo Robert, président de la SFM, se transformer en détective, Pierre Trudeau en professeur d'un cours d'expression corporelle, et le Père Noël en meurtrier psychopathe.

"Nous voulons simplement aller à l'encontre de ce à quoi le monde s'attend. Il s'agit aussi d'essayer de toucher une zone rouge entre le discret et l'osé" explique Daniel Tougas, auteur de la majorité des textes du Cercle du plagiat. "La troupe veut éviter les étiquettes, car elle ne s'attaque à rien. Bref, elle veut rire de ce que nous avons en commun."



Les comédiens du Cercle du plagiat: Françoise Freynet, Robert Simard, Daniel Tougas, Denis Blouin, Gilbert Détillieu et Monique Freynet.

Selon lui, il n'y a rien de méchant dans ce que le Cercle du plagiat nous offre. Comme il se moque de tout, on ne peut pas prendre son contenu comme une critique directe de sujets précis. Que Henry Morgentaler, Georges Forest et Léandre Bergeron soient présentés comme des poupées de la même collection "barbue" ne suggère pas plus que la longue barbe qu'ils ont en commun.

L'Orifice national du film

N'empêche que le spectateur peut souvent voir un commentaire dans ce que présente le Cercle du plagiat. Exemple: Le court-métrage, "Une vignette", signé l'**Orifice** national du film peut être interprété à différents degrés.

Mais si le Cercle du plagiat réussit à faire sourire des gens de tous les âges, ce n'est pas seulement par ses textes. Son approche joue aussi beaucoup. "Nous voulons jouer près de la foule et la faire participer à notre spectacle" souligne Denis Blouin, responsable pour une grande partie du côté visuel du spectacle. "Il faut garder cela informel et spontané" pour que les gens soient à l'aise. "C'est la raison pour laquelle nous adaptons souvent notre jeu à la foule. À l'Université du Manitoba, nous avons choisi de parler avec un accent français."

Et la diversité du côté de la technique, soit par les nombreux effets visuels et sonores utilisés, ne se comparent pas à ce qu'on est habitué. Car un spectacle du Cercle du plagiat contient un diaporama, court-métrage, plusieurs textes pré-enrégistrés, et bien d'autres surprises.

On ne peut non plus ignorer l'élément de simplicité qui règne au Cercle du plagiat. Sans prétention, les comédiens ne se gênent pas de souvent lire leurs textes de petites cartes ou même d'enlever leur moustache artificielle quand elle ne colle plus au visage. Tout fait partie du jeu.

Aussi, les accessoiristes qui se hâtent de faire les changements entre les saynètes maintiennent le rythme, si important à une comédie. Le spectateur n'a le temps d'avaler une gorgée de bière avant la reprise du spectacle.

Mais en dépit de l'impact du Cercle du plagiat à Saint-Boniface, il reste que son avenir est incertain. Il faut se demander si ce genre de théâtre peut stimuler autant d'intérêt après que son aspect de nouveauté soit passé. Il se peut que les gens se fatiguent de cette troupe de théâtre qui sait si bien exagérer.

Peu importe, les membres du Cercle du plagiat n'hésitent pas de souligner la possibilité d'exploiter le marché anglophone. "S'il n'y a pas de demande du côté francophone, nous profiterons du fait que nous sommes bilingues pour continuer" confirme Daniel Tougas. Notons que la troupe est déjà montée sur les planches devant les prisonniers du pénitencier de Stony Mountain.

Toutefois, Daniel Tougas ajoute "Nous considérons le Foyer du CCFM comme notre foyer, et c'est là où nous pouvons nous permettre de parler de notre milieu."

Roland STRINGER

Le CALENDRIER

- L'exposition "Ils sont quatre" avec **Réal Bérard** au CCFM se terminera le 30 mai.

Jeudi 26

- Soirée d'ouverture du "Contact Franco-Ouest", organisée par la Fédération culturelle des Canadiens français, à 21h00, au CCFM. 24 mini-spectacles seront présentés au courant de la fin de semaine.

- Le Foyer du CCFM présente Mark Kolt du jeudi au samedi.

Samedi 28

- La paroisse Holy Rosary tiendra une vente de garage dans le sous-sol de son église, 250, avenue River, entre 9h00 et 16h00.

- Le film pour enfants "Le grand prix du siècle" sera présenté au Cinéma Main, à 13h00. Le coût est de 1$50.

Dimanche 29

- Une exposition d'archives aura lieu aux Archives du Manitoba, 200, rue Vaughn, entre le 29 mai et le 4 juin.

Lundi 30

- Le film franco-canadien "Violette Nozière" (1978) sera présenté au Cinéma Main, à 20h00. Le dernier de la série CCFM-ONF.

Mardi 31

- Le chancelier, le président et le sénat de l'Université du Manitoba conférera des diplômes aux finissants du Collège universitaire de Saint-Boniface, à 20h00, au gymnase du Collège, 200, avenue de la Cathédrale.

- Les agents du Bureau de service Canada seront au Centre d'achat Clearspring à Steinbach, entre 11h00 et 17h00. Ils répondront à toutes questions au sujet des programmes et services du gouvernement fédéral.

Mercredi 1

- La Société manitobaine de l'art tiendra une exposition à 14h30 au CCFM.

- Les enregistrements de "Pile ou Face" de Radio-Canada se dérouleront du 1er au 3 mai. Pour obtenir un laissez-passer, composez le 775-8351 ou le 247-4843.

- Le CCFM présente une soirée classique avec **Paul Freynet** en la Salle Pauline-Boutal, à 20h30. Les billets sont de 5$00 pour adultes et 4$00 pour étudiants ou membres de l'âge d'or.

Jeudi 2

- Le Foyer du CCFM met en vedette **Pierre Trudel** et Compagnie du jeudi au samedi.

Vendredi 3

- Le Comité de Winnipeg pour le désarmement organise une vigile du 3 au 10 juin au parc Memorial.

Le public à Pile ou Face

La série manitobaine du jeu questionnaire Pile ou Face sera enregistrée les mercredi 1er juin, jeudi 2 juin et vendredi 3 juin, dès 19h30 au studio 41 de Radio-Canada, 541, avenue Portage.

Six concurrents du Manitoba et deux de la Saskatchewan s'affronteront sous le feu des questions que leur posera l'animateur de la série Jocelyn Cormier.

Le public est invité à encourager les concurrents et plusieurs personnes seront sélectionnées pour participer aux questions Sprint qui, en cas de réponse exacte, leur assureront de très beaux prix.

Des prix de présence seront également distribués et, chaque soir, un spectateur chanceux aura la chance de gagner un prix surprise. Les billets sont disponibles à CKSB ou à CBWFT. Le nombre de places est limité.



Quelques nouvelles voix au 100 Nons

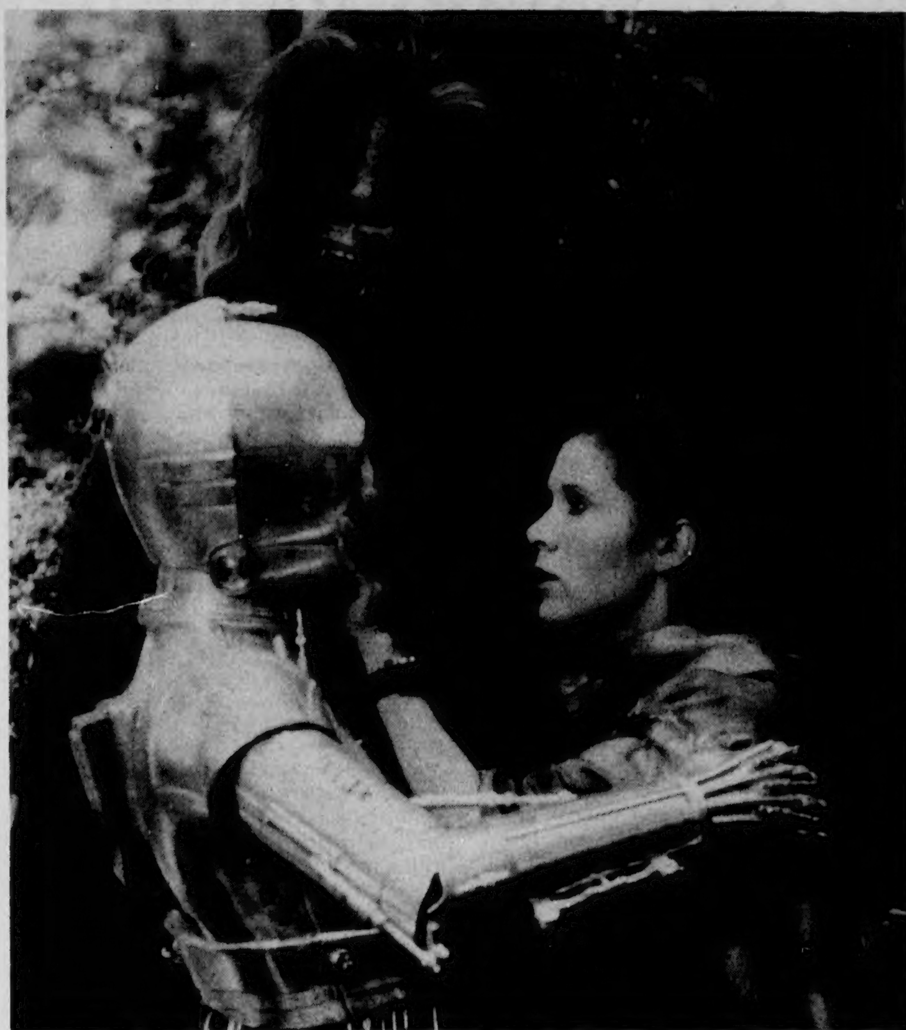
Le 3e et dernier spectacle de la saison des 100 Nons a eu lieu en fin de semaine dernière au Théâtre de la chapelle à Saint-Boniface. Une dizaine de jeunes voix ont été présentées à la suite d'une sélection dans les secondaires de Sainte-Anne-des-Chênes, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre-Jolys, La Broquerie et Saint-Boniface.

Ceux qui doutaient de la relève du côté chanson ont eu de quoi s'étonner: dans les photos, Elaine Tougas et Carole Freynet de Sainte-Anne-des-Chênes; et Murielle Roy de Saint-Jean-Baptiste interprète une chanson de La Roche.

La soirée s'est agréablement terminée par une partie musicale dirigée par le guitariste Guillaume Boux.



Le film de la semaine



"Return of The Jedi"

Quelques années plus tard..., après "Star Wars" et "The Empire Strikes Back", George Lucas complète la trilogie de sa saga inter-galactique "Return of The Jedi", mis en scène par Richard Marquand mettant en vedette Mark Hamill (Luke Skywalker) et Carrie Fisher (Princesse Leia Organa).

Au Grant Park Cinema (non recommandé aux enfants).

Ils sont quatre: Bérard et trois copains au CCFM

Artistes professionnels ayant bénéficié d'études aux Beaux-Arts (trois sont même diplômés), de personnalité et de style différents, mais partageant un talent pour la peinture, 3 copains de travail de Réal Bérard exposent avec lui au Centre culturel franco-manitobain. C'est une équipe...

M. Bérard, l'aîné du groupe se montre à la hauteur de la situation et nous offre de très belles toiles dans une variété de couleurs et de motifs. Parmi les mieux réussies sont "Été d'indiens" (No 6), une oeuvre complètement abstraite aux couleurs contrastantes et chaudes comme une journée d'automne ensoleillée, et "Totem" (No 5) une toile superbe inspirée d'un poème de Jim Tallosi.

De motifs restraints, cette oeuvre représente des oiseaux savamment entrelacés dans un équilibre parfait de formes et de couleurs riches et sobres. Le burlap sur lequel la pièce est exécutée donne une texture intéressante à cette oeuvre.

En plus des plus petites toiles (notamment "Colline de Tonnerre", "Lac Kautunigan") M. Bérard nous offre aussi deux paysages plus réalistes très réussis surtout "Coulée Hanson" (No 4), d'une palette plus restreinte mais exécuté avec la touche qui lui est propre et avec laquelle il exécute des effets de perspective étonnants.

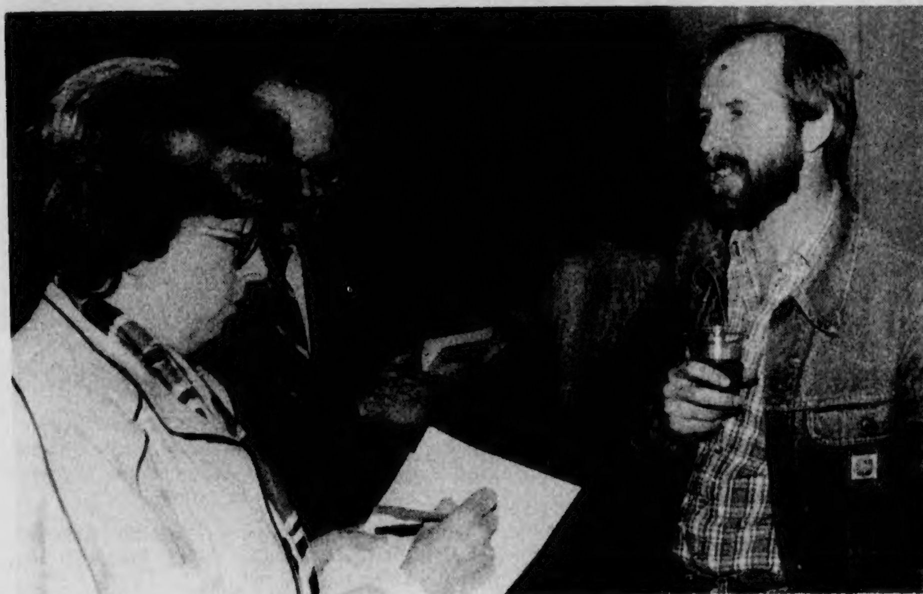
Il est intéressant de comparer ces derniers avec ceux de Don Berg, de l'autre côté de la pièce, dont les oeuvres, basées sur des paysages, sont exécutées avec une touche dérivée, et non pas copiée, sur celle de Réal Bérard, et qui ressemblent à des pièces de casse-tête. "Étang" (No 6), la plus réaliste du groupe est basée sur un croquis fait à Hanson's creek.

Né à Menisino, Manitoba en 1948, Don Berg habite Winnipeg depuis 1969. Les toiles présentées lors de la dernière exposition de groupe auquel il prit part en 1972, à l'école des beaux-arts, étaient exécutés dans un style plus réaliste que celles de la présente exposition. D'ailleurs, il nous présente aussi quatre toiles complètement abstraites dont la mieux réussie s'intitule "Jaune, rouge et bleu No 2". Toutefois l'artiste devra surveiller l'application de sa peinture à l'huile car les lumières du Centre révèlent quelques défauts dans "Aurore Boréale" (No 5), et un motif imcomplètement dissimulé par la nouvelle composition dans "Jaune , rouge et bleu No 1". Simples détails que l'artiste peut corriger.

Gaie et exotique

Né à Winnipeg, en 1944, John Buckner est marié et père de deux enfants. On remarque plusieurs influences stylistiques dans son oeuvre. L'art oriental marque les potteries qu'il fait depuis les années 60: dans la vitrine est d'origine chinoise, la forme du vase. La lampe et l'urne jettent une note exotique et gaie dans la salle d'exposition avec leur fin tracé bleu sur fond blanc, et font contraste avec ses gravures sur bois en noir et blanc. Tirées sur une petite presse à main, don de Réal Bérard avec qui il a travaillé, ses dernières présentent le meilleur travail de cet artiste.

D'édition limitée (20 et 25 au plus) ses compositions sont bien équilibrées, décoratives et exécutées avec soin. À noter le travail délicat dans "Tups" (béliers), qui représente deux mouflons de prix écossais, croqués sur le vif lors d'une visite à la mère-patrie de sa femme, Sheena. L'influence orientale, évidente dans "**Combat de perches**", est absorbée et synthétisée avec beaucoup de succès dans "**Marécage**".



Denise Bertalanffy a rencontré un des quatre, Don Berg, lors du vernissage.

"**Plage Patricia II**", une oeuvre dynamique et forte, et "**Patricia**", qui représente deux nues vues de dos, ont été exécutées à Patricia Beach, et sont, avec "**Séduire**", les mieux réussies. Parmi ses peintures, les acryliques les plus récentes, "**Migration**" et "**Femme dans le bois**" au tracé fluide et linéaire, sont plus originales et mieux réussies que ses premières toiles où l'influence cubiste (de Picasso et Léger) est trop évident, quoi que "**Plombier**" est bien réussi.

Né en Angleterre, en 1957, Nick Burns vint s'établir à Selkirk avec sa famille en 1960. Le plus jeune du groupe, il est pourtant diplômé des beaux-arts et a plusieurs expositions à son crédit, dont une à la Janet Ian Cameron Gallery (U of M) où il exposait des paysages de sites historiques. Les acryliques qu'il nous présente sont donc un nouveau départ pour lui.

De style réaliste où l'on devine un aspect symbolique, ses toiles aux couleurs vives et vibrantes rappellent celles de Van Gogh surtout dans son auto-portrait. "**Snapshot (instantané)**" une oeuvre très dynamique qui représente un chien d'expression féroce protégeant une jeune femme effrayée assise à l'arrière d'une auto, est sans doute la plus intéressante du groupe.

"**La dernière Cène**" qui représente un bel oiseau blanc se penchant d'un mouvement gracieux pour embrasser une jeune femme, est d'un réalisme frappant. M. Burns nous offre aussi quatre oeuvres, exécutées au crayon graphite, qui représente des édifices que les visiteurs auront vite fait de reconnaître (Winnipeg Square, etc.)

Se servant de lumière, plutôt que de méthodes traditionnelles pour ses effets de perspective, M. Burns réussi des effets de texture à l'aide de différentes concentrations de petits points, qui accentue l'intérêt de la pièce sans en changer le ton.

Les concurrents

L'intérêt que M. Burns porte aux "bandes dessinées" est apparent dans la dynamique "**Barbie Valkyrie**" et les deux miniscules figurines de phemo-plastique étalées dans la vitrine. C'est dire que son talent se manifeste dans plusieurs médiums. Il fut aussi membre de l'équipe de Réal Bérard au concours de sculpture sur neige à Québec. "Le voyage à Québec fut une éducation" dit-il!

Les dessins de plans exécutés par Réal, et même la maquette d'une d'entre elles, sont exposés au centre de la salle avec leur trophée-plaque et le compte rendu de leurs exploits. Il est à espérer que Réal Bérard, dont l'influence a déjà radié sur ses copains, réalisera encore plusieurs autres oeuvres non seulement de peinture mais aussi de sculpture. À en juger par le succès qu'il remporte parmi tant de concurrents internationaux, on ne peut que regretter qu'il n'ait plus souvent l'occasion de faire valoir ce talent dans un médium plus durable que des flocons de neige blanc. Mais fort heureusement nous en gardons les photos, les plans et, surtout, le souvenir du plaisir qu'elles nous donnent. Sans doute, ce fut aussi une bonne expérience pour lui, Nick Burns et Don Berg qui furent de son équipe. On pourra sûrement en dire autant de cette exposition - des quatre - qui continue jusqu'au 30 mai.

Denise BERTALANFFY

L'ACM a fêté Sr Agathe Dorge

Quelque 65 choristes ont participé à un atelier "Negro Spirituals & Gospel Singing", les 29, 30 avril et 1er mai derniers. Ce rassemblement de fin de saison, qui avait lieu au Collège de Saint-Boniface, fut en même temps le projet de l'ACM à l'occasion du mois national de chant choral, choisi par l'Alliance chorale canadienne.

L'invitation fut lancée aux choristes/-chorales francophones, anglophones et ethniques de la province avec la collaboration du Manitoba Choral Association.

Les chefs du pupitre étaient: Guy Boulianne (soprani) et Peter Buchan (ténors) du "Manitoba Choral Association".

Les sessions de chant commun et tout l'ensemble de l'atelier se sont déroulées sous l'habile direction de Sam Davis, chef invité de renom en "Negro Spirituals et Gospel Singing", de Minneapolis, Minnesota.

200 choristes

Au-delà de 300 personnes (et les quelques 200 choristes de la Chorale provinciale, des chorales invitées et de l'atelier) assistaient au concert final, le "sommet" de la fin de semaine, le dimanche 1er mai.

Figuraient au programme: la Chorale provinciale dirigée par Guy Boulianne, Sr Jeannine Vermette et Françoise Marmet, deux chorales invitées: "The Caledonian Singers" (écossais) sous la direction de Peter Buchan et "The Alexander Kotchez Choir" (ukrainiens) sous la direction de Walter Klemkyew, et les 65 participants de l'atelier, dirigés par Sam Davis. Au piano: Sr Agathe Dorge et Pauline Durand; à la guitare-basse, Gilles Fournier.



Camille Légaré, 1er vice-président de l'ACM et maître de cérémonie, a présenté une plaque à Sr Agathe Dorge, s.n.j.m., en geste d'appréciation pour le dévouement et les services bien rendus comme un des membres "pionniers" de l'ACM, et de félicitations pour son jubilé d'or de vie religieuse, lors du concert clôturant l'atelier de "Negro Spirituals".

Les autres membres du conseil de l'ACM sont: Oril Tétrault (président), Paul Fournier (2e vice-président), Pauline Charrière (secrétaire), Raymond Clément (trésorier), Cécile Bissonnette, Andrée Girardin, Lorraine Girouard, Ludger Jubinville, Jocelyne Laurencelle, Gilbert Laberge, Sr Antoinette Servant et André Proulx.

La Seine du soccer

À mi-chemin dans la saison, les Loriots de Sainte-Anne-des-Chênes mènent le classement dans la Ligue de soccer mineur de la Seine. La semaine dernière, ils ont battu les Cotingas 5 à 2 et les Tangaras 4 à 0, après avoir subi leur première défaite de la saison devant les Tangaras quelques jours auparavant.

Dans les autres matchs, les Tangaras ont arrêté les Cotingas 5 à 3, les Calures ont défait les Loriquets 4 à 2, les Loriquets ont humilié les Colibris 6 à 0.

Le classement

	PG	PP	P
Loriots	4	1	8
Calures	3	1	6
Tangaras	2	1	4
Loriquets	2	2	4
Cotingas	1	3	2
Colibris	0	4	0

Les prochains matchs

Lundi 30
- Loriquets et Tangaras à La Broquerie

Mardi 31
- Calures et Loriots à Sainte-Anne

Jeudi 2
- Colibris et Loriquets à Sainte-Anne

La Broquerie

Rita Lambert et Laurent Tétrault au comité

"D'ici à 1985, ça pourrait devenir une réalité." Ce sont les paroles du Frère Fernand Marion, orateur invité à l'assemblée annuelle du comité de parents de La Broquerie.

Le Frère Marion avait été invité pour parler des moyens de contrôle des Franco-Manitobains sur l'éducation française. Entre autres moyens suggérés dans un rapport de recherche, il a retenu surtout la formule de quelques grandes division françaises qui engloberaient les écoles françaises d'une région entière.

Toujours selon l'orateur invité, il est temps maintenant de passer à l'action puisque le ministère de l'éducation envisage présentement d'importantes réformes de structures et de financement. Si donc, les Franco-Manitobains ont des changements à proposer, le temps est propice.

L'assemblée qui a eu lieu le 19 mai regroupait une quarantaine de parents. Jeanine Brindle et Alphonse Boily ont été réélus. Rita Lambert et Laurent Tétrault sont les nouveaux membres du comité. Les parents présents ont profité de l'occasion pour remercier Gilles Normandeau, directeur de l'école Saint-Joachim, qui nous quittera pour assumer la direction de l'école française à Sainte-Anne-des-Chênes.

Rino OUELLET

Du soccer en soirée

Les Cotingas de La Broquerie et les Tangaras de La Broquerie font partie cette année de la Ligue de soccr mineur de la Seine. Ce sont des jeunes, garçons et filles, de 9 à 12 ans qui forment ces équipes.

Les équipes sont dirigées par Gérard Gauthier, Denise Michaud et Michel Gaudreau pour l'une; et l'autre par Claude Désorcy, Raynald Granger et Francine Lapointe.

Les deux équipes disputeront chacune dix parties durant leur saison régulière, soit durant les mois de mai et juin. Il y a six équipes dans la ligue; les autres villages participants sont: Ile-des-Chênes, Sainte-Anne-des-Chênes et Lorette.

Les jeunes disputent leurs parties les soirs de semaine au terrain de l'école.



Une équipe de soccer qui se promet de beaux jours...

Notre-Dame-de-Lourdes

Un choix qui a laissé des souvenirs

La pièce théâtrale qui a mérité le Prix de meilleure production au Festival Théâtre Jeunesse a été présentée aux élèves de l'Institut collégial de Notre-Dame-de-Lourdes le 19 mai.

Le groupe de 13 participants, accompagné de l'institutrice Gisèle Craft, est venu de l'École Sainte-Anne-des-Chênes pour cette présentation de 45 minutes.

Tous ont été fortement impressionnés par cette pièce intitulée Enfant de la rose. Premièrement, le thème. Une adolescente est entraînée dans un culte ensuite participe à un suicide en masse et fini par subir la mort par la main du chef de ce culte. Deuxièmement, les 11 comédiens et les deux techniciens ont contribué beaucoup. Il a été facile pour tous d'entendre, de comprendre et de suivre le déroulement de l'histoire. L'attention de tous a été maintenue jusqu'au dernier moment.

Cette production a été le résultat des efforts des étudiants impliqués des 10e, 11e et 12e années de l'École Sainte-Anne-des-Chênes. Ils l'ont composée, dirigée et jouée, ce qui a sûrement demandé beaucoup d'initiative, de talent, de courage et de maturité. Ils ont aussi donné un très bon exemple aux nôtres.

Enfin, l'effort collectif de ces comédiens et techniciens leur a mérité une place parmi les artistes de nos communautés franco-manitobaines. Il leur a aussi mérité les voyages aux écoles intéressées de les recevoir, un choix qui nous a laissé avec de très bons souvenirs!

Par ailleurs, les élèves de l'école élémentaire ont participé au Festival de Musique de la Montage avec joie et enthousiasme.

Tous ont aussi été fiers des trophées remportés. Les élèves de la première et ceux des 3e et 4e années ont remporté dans la catégorie danses folkloriques, tandis que la chorale s'est méritée un trophée dans sa catégorie.

Denis BIBAULT

Pas trop sérieux

Le décroissement démographique, évident dans les écoles durant ces dernières années, n'affectera pas l'école élémentaire de Lourdes trop sérieusement durant la prochaine année scolaire.

En effet, 27 inscriptions sont déjà prévues au niveau de la maternelle. Ce fait plaira sans doute à plusieurs, toujours intéressés au bien-être de notre communauté!

Calendrier

Grande ouverture officielle de la maison centenaire, après la messe. Des personalités de la scène franco-manitobaine seront sur place. Cette maison sert de bureau, de salle de travail pour les activités centenaires et comme magazin d'artisanat. Dimanche le 29 mai.

Le 31 mai - Départ des participants du voyage-échange de la 6e année pour Saint-Lazare. Nos voyageurs et leur institutrice, Carmelle Gagnon, seront partis pour trois jours.

Le 3 juin de 16h00 à 21h00 et le 4 juin de 9h00 à 18h00 - vente champêtre de pâtisseries et meubles. Les profits iront à une projet du Camp Arnes.

Le 5 juin - Fête Dieu. La cérémonie se fera à l'ancienne, selon la tradition locale, et en latin.

Sainte-Agathe

Une vraie fête paroissiale pour la première communion

Environ 200 personnes réunies en l'église de Sainte-Agathe pour la messe de 9h00, étaient témoins le 15 mai, d'une célébration liturgique très spéciale présidée par l'abbé Georges Damphousse, curé de la paroisse.

Nous étions heureux d'accueillir les enfants de la deuxième année de l'école élémentaire de Sainte-Agathe, qui, pour la première fois, ont partagé avec nous le repas du Seigneur Jésus.

Les quinze jeunes qui se sont approchés de la Table du Seigneur avec toute la communauté, étaient: Sylvie Beaudry, Kevin Berthelette, Janine Brémault, Jo-Anne Chartier, Julie Chartier, Dee-Anne Daudet, Chantal Dorge, Natalie Dorge, Heather Lecuyer, Martin Lemoine, Kevin Maier, Jocelyne Ritchot, Liette Robert, Raymond Sorin, et Jolene Robert.

À leur façon, ils ont su apporter une participation active à la célébration eucharistique en faisant les lectures, en donnant les intentions de prières, en portant les offrandes et en chantant.

Sylvie Beaudry a lu la 1ère lecture et Liette Robert, la 2e lecture. Les intentions de prières ont été données par Jo-Anne Chartier, Janine Brémault, Raymond Sorin et Kevin Berthelette.

La quête de ce dimanche a été ramassée par deux des papas des jeunes communiants, Richard Dorge et Georges Lecuyer. Natalie Dorge et Kevin Maier ont porté les offrandes vers l'autel. Le "Notre Père" a été chanté par les premiers communiants encerclés autour du maître autel. Pour le chant de sortie, les jeunes communiants se sont placés au bas de l'autel afin de chanter avec la chorale le refrain de "C'est la fête". Cependant, dans le cadre d'une fête pour les enfants, ce sont deux élèves de l'école Sainte-Agathe, Jeannette Lecuyer et Julie Courcelles, qui ont exécuté les couplets en solo.



Les premiers communiant(e)s, le sourire aux lèvres.

Dans son homélie, l'abbé Damphousse mentionna, entre autres, que même si Jésus était monté au ciel, Il était bien vivant parmi nous, soulignant aussi l'importance de la communion.

Le choeur de chants de Sainte-Agathe, sous la direction d'Alice Alarie, accompagnée à l'orgue par Irène Lemoine, a rehaussé la cérémonie par des chants appropriés. Les solistes exécutèrent les chants de l'offertoire et de la communion: Gaston Brémault exécuta le chant "Partage ton pain" à l'offertoire et Cécile Granger exécuta le chant "Pain des merveilles" à la communion.

L'événement avait été préparé dans les familles de ces jeunes communiants sous la direction de leur professeur et catéchète, Denise Girouard et Céline Houde, directrice de catéchèse dans la division scolaire de la Rivière Rouge.

Pour continuer la fête, une petite rencontre a suivie à la salle du Centre culturel de Sainte-Agathe où un gâteau décoré spécialement pour l'occasion par Gisèle Daudet a été partagé par les invités.

Thérèse Dumesnil

Calendrier

Le mardi 7 juin - L'assemblée générale annuelle de parents aura lieu à 20h00 au gymnase de l'école élémentaire de Sainte-Agathe. L'orateur invitée sera Barbara Brings, psychologue de la Division scolaire de la Rivière Rouge. Le sujet choisi sera "La croissance émotive de l'enfant".

Saint-Malo

28 mai: 4e cycleton de l'ACDM

Le 4e cycleton annuel de l'ACDM est organisé pour le samedi 28 mai. Le départ est fixé à 9h00 à l'atelier de la rivière Rouge. le parcours est Saint-Malo - Dufrost, aller-retour, quelque 18 km.

Les prix sont nombreux, tous les participants auront la chance de gagner un prix de valeur.

Un minimum de 5$ est requis pour participer, on vous encourage à obtenir le plus de commanditaires possible. Les formules d'inscription sont disponibles à l'atelier de la rivière Rouge, au bureau de poste et aux écoles.

Si vous désirez de l'information additionnelle, contactez Renée Marion au 347-5542.

L'exercice que nous pouvons faire samedi matin le 28 mai contribuera à notre santé mentale et physique tout aussi bien qu'à celle des clients de l'atelier de la rivière Rouge. Participons et partageons.

Par ailleurs, l'atelier de la rivière Rouge et la Résidence de Saint-Malo Inc. ont tenu conjointement leur réunion annuelle le jeudi 19 mai.

Pour créer de l'intéret envers ces deux associations qui oeuvrent au bien-être des déficients mentaux, les conseils d'administration ont l'intention de vendre des cartes de membres cette année.

Germaine La Palme, une des animatrices de l'atelier, qui oeuvre particulièrement dans le domaine éducationel en plus de s'occuper de couture et d'artisanat, a donné une causerie ayant comme thème "behaviour modification" c'est-à-dire une manière positive d'encourager la bonne action, tout en ne mettant pas d'accent sur l'action négative. C'est une manière d'aider les personnes qui ont de la difficulté à se conformer aux règles et aux lois établies.

Au conseil d'administration de l'ACDM les membres sortants ont été réélus, Ryanne Gosselin démissionnaire a été remplacée par Jeanne Vinette de Saint-Pierre-Jolys. Au conseil de la Résidence Saint-Malo Inc., le secrétaire Germain Gosselin a été remplacé par Irène Roy.

Carmen LA ROCHE

Calendrier

Le 29 mai - Cérémonie aux flambeaux en l'honneur de Marie, organisée par Foi et Lumière, à la grotte à 21h30.

Le 1er juin - Bingo des Chevaliers de Colomb à la salle Iberville à 20h00.



À l'occasion du
25e Anniversaire
De l'Ordination Sacerdotale
de
L'Abbé Eugène Raimbault
les paroissiens de Christ the King
vous invitent cordialement
à venir rendre grâce au Seigneur
le lundi 13 juin 1983
La Sainte Messe qui sera présidée
par Monseigneur Antoine Hacault
Archevêque de Saint-Boniface
aura lieu à 19h00
en notre église paroissiale
849, chemin Sainte-Marie

Un goûter-réception suivra la cérémonie religieuse au sous-sol de l'église

LE CARNET DES PROFESSIONNELS

Avocats-Notaires

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185 boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Édifice Canada Trust
232 avenue Portage
Winnipeg, Manitoba
Téléphone: 956-1060

Guay Smith et Associés
avocats et notaires
Rénald Guay, B.A., LL.B
Rémi [illegible] Smith, LL.B
Shane H.L. Lasker
807 Centennial House
410 Broadway et Donald
Winnipeg R3C 0S6 957-0540

PIERRE J.R. DENISET
(B.A., LL.B.)
AVOCAT ET NOTAIRE
300-400, avenue Taché
Saint-Boniface, Manitoba
Heures de travail
lundi au vendredi 8h30-17h30
mardi et jeudi 19h-21h
samedi 10h-14h
Téléphone: 233-0614

MARCOUX, BETOURNAY LABOSSIÈRE
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G MARCOUX, C.R.
R.L. BÉTOURNAY
D. LABOSSIÈRE
F.W. DuVAL
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4 (204) 233-8901

TEFFAINE MONNIN HOGUE& TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E.TEFFAINE C.R. L.V. TEILLET
M. MONNIN C.R. Ç.W. SHARP
A.J. HOGUE R. BILODEAU
Bureau
201-185, Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426

Comptables

FOREST GUÉNETTE CHAPUT
Comptables agréés
262, rue Marion
Winnipeg, Manitoba
Tél.: 233-8593
Gabriel Forest, F.C.A.
Lucien Guénette, B.A., C.A.
Arthur Chaput, B.A., C.A.
André Blondeau, B.A., C.A.
Maurice Morissette, C.A.
Gilles Chaput, B.A., C.A.

Assureurs

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC
1053, AUTUMNWOOD
AUTOPAC - TÉL.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051
Pour tout service d'assurances
FEU-VIE-MALADIE
CIS AUTOPAC

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, Provencher, Saint-Boniface Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions-Bateaux-Tours Trains

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine Électrique Ltée...
165, boulevard Provencher,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

Optométristes

DR R.J. STANNERS
Optométriste, Examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

DR D.W. MULHALL
OPTOMÉTRISTE
118, rue Marion Sur rendez-vous seulement
Winnipeg, Manitoba Téléphone: 237-6775
R2H 0T1

Dr. R.J. Lecker Dr. M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice Hurtig 264, Portage
Téléphone: 943-6628

DR. E.M. FINKLEMAN
ET
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, avenue Portage,
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue et Lunettes ajustées

GUERTIN IMPLEMENTS (1968) LTD
REPRÉSENTANT JOHN DEERE
VENTES ET SERVICE
"NOTHING runs like a Deere"
Lot 149
Chemin du Périmètre
C.P. 58
Saint-Vital, Manitoba
Tél.: 256-4321
Ed. Guertin

LES PETITES ANNONCES

DÉSIRE avoir jeune personne pour partager un appartement de 4¼ pièces à Saint-Boniface, bon prix. Demander Josée au 237-1062.
-975-

À VENDRE: Parc Windsor, bungalow, 3 chambres à coucher, 2100 pieds carrés, tapis mur-à-mur, 1170 pieds carrés au rez-de-chaussée, salle à manger, poêle, réfrigérateur, laveuse de vaisselle, 2 chambres de bains, garage, patio couvert. Prix: 68,900$; possession - septembre. Tél.: 253-4182.
-976-

RUE AULNEAU: suite, une chambre-coucher, poêle, réfrigérateur, près H.G.S.B. Libre 1er juin. Tél.: 233-4580.
-986-

À LOUER: Québec (ville) - 9 pièces, meublé, demi-juin à demi-août. Tél.: 247-6718 après 18h00.
-987-

À VENDRE: piano 1973, prix: $1,000.00. Tél.: 233-4423.
-988-

VENTE DE GARAGE: le 28 mai de 10h00 à 17h00, 458 Saint-Jean-Baptiste; linge, glacière, machine à écrire, souliers de soccer, etc.
-989-

VENTE DE GARAGE: 449, Saint-Jean-Baptiste, 28, 29 mai, de 10h00 à 17h00; meubles, linge, articles de cuisine, divers.
-990-

À VENDRE: manteau, robe de velour, pantalons et manteau de ski, grandeur 12 ans. Tél.: 222-4079.
-991-

GRANDE VENTE de garage: livres, jouets, meubles antiques, bon linge d'enfants, polis à plancher, tente à dîner 9 x 12, bicyclettes de jeune fille et beaucoup d'autres objets variés. Le samedi 28 mai au 4e Scout Hall, 464, chemin St-Mary's, de 9h00 à 17h00.
-992-

UNE MÈRE de deux enfants garderais chez elle du lundi au vendredi (inclus toute l'été). Composez le 235-0355 pour plus de renseignements.
-993-

À LOUER: Saint-Boniface, appartement meublé, 1 chambre à coucher, $195.00 par mois. Tél.: 233-0577 après 18h00.
-994-

À VENDRE: complet gris pâle, pure laine, 3 m, grandeur 38, frais net, chem. bas. crav. ass., valeur $120.00, vendre $60.00; très bien pour graduation. Tél.: 256-3334.
-979-

L'OFFICE national du film doit faire un inventaire des matières audio-visuels, (films, diapositives, photographies, bandes sonores, etc...) de la francophonie manitobaine. Cet inventaire est fait dans le but de connaître le lieu et l'existence des matériaux audio-visuels d'importance historique à la communauté franco-manitobaine. Si vous possédez de tels matériaux ou connaissez des gens qui en auraient, contactez-nous au 949-3194 à l'ONF. Demandez pour Robert ou Rénald.
-980-

À LOUER: 3 chambres, "s x s", cuisinière, réfrigérateur, $389.00, Saint-Boniface. Tél.: 253-8381.
-969-

À LOUER: Saint-Boniface, rue Aulneau, une chambre à coucher, stationnement, garage, ouverture automatique, air conditionné, accès privé, tapis, douche, bain. $325.00. Tél.: 233-2520.
-981-

MAISON À VENDRE: vente privée pour juin, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, pour plus d'informations, appelez le 237-7889, prix $38,000.00.
-982-

CHERCHE suite d'une ou deux chambres à coucher à prix raisonnable. Tél.: 233-8441 après 17h00. Pour le 1er juillet.
-983-

CHERCHE une personne qui viendrait garder mon garçon de 4 mois chez moi, à partir de septembre. Tél.: 233-9279 , à Norwood
-984-

RUE DUMOULIN: suite de 2 chambres, meublés (cuisine et chambre à coucher) au 1er plancher, libre immédiatement. $160.00. Tél.: 233-2171.
-985-

À VENDRE: Saint-Malo, belle propriété de 27 acres, avec une grande partie boisée, une partie en bordure de la rivière et autre partie touche le terrain du parc. Aussi autre propriété de ½ acre boisée, près du lac avec autobus converti en chalet, meublé, prix spécial de $11,900.00. À Saint-Malo, choix de maisons à vendre, toutes modernes, de $18,000.00 et plus. Pour meilleur résultat, appeler après 18h00, Ed Dubois, Dubois Sales & Realty Co. Tél.: 347-5298.
-986-

CHERCHE À LOUER: petite maison le plus tôt possible, Saint-Boniface, ou à la campagne. Tél.: 237-1235 (soir), 233-0510 (jour). Demandez Diane.
-995-

À VENDRE: Saint-Malo, lots boisés pour chalet ou maison mobile, situés près du lac, route, toute-saison et électricité. Tél.: 237-0137 après 17h00.
-996-

VENTE DE GARAGE: Les samedi et dimanche, 28 et 29 mai, 9h00 à 17h00, 171 Eugénie. Meubles et objets divers. Tél.: 233-2637.
-997-

DEUX ADOLESCENTES responsables aimeraient garder les soirs ou fins de semaines. Tél.: 233-1786.
-995-

À VENDRE Wet Alarm, pour enfants qui mouillent leur lit. Appelez le 233-1786.
-996-

LE CLUB LA VERENDRYE
●*CLUB PRIVÉ*
●*Carte de membre requise*

614, rue des Meurons, Saint-Boniface
Téléphone: 233-8997

Entrepreneurs de Construction

LSM
LAFRENIÈRE SHEET METAL LTD.
Chauffage, Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7946

Air climatisé Ferblanterie
Gouttières Ventilation
ROSSIGNON
"Sheet Metal & Heating"
491, chemin Sainte-Anne - Saint-Vital
R2H 0T1
Téléphone: 257-2921
René André 256-3340

Chiropraticiens

Rendez-vous Téléphone: 233-3060
CENTRE CHIROPRATIQUE BOHÉMIER
154, boulevard Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
CHIROPRATICIENS
Gilbert et Gérald Bohémier

NETTOYAGE
Tapis, divans, fauteuils et tous meubles de salon
ENTREPRISE MARION
Téléphonez Rossel au 256-5404

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, boulevard Provencher, Saint-Boniface
TÉLÉPHONE: 247-3319

ARROW ➤ APPLIANCE SERVICE ➤
Tél: 233-3385
579 St. Mary's Road Winnipeg, Manitoba

CHAPELLE FUNÉRAIRE SAINT-PIERRE
Luc DANDENAULT, Gérant
Résidence: 433-7633 Bureau: 433-7879
"LOEWEN FUNERAL CHAPELS"
Steinbach Tél.: 326-1351

INTERROGATION

Pourquoi se fendre en 4 pour parler des trois?

Sainte Trinité, Trinité sainte
ce que tu nous compliques la vie, des fois!
Pourquoi es-tu trois?
Me semble que ça serait tellement plus simple
si tu n'étais qu'un
un à adorer, à respecter, à aimer.
Oh, je sais que tu es "un seul Dieu en trois personnes"
mais voilà, c'est justement ça, que je trouve compliqué.
Me semble qu'une personne
on en aurait amplement à aimer
et qu'étant Dieu
cette personne pourrait faire tout ce que font
trois personnes aujourd'hui!
Mais non, tu es trois... et je ne comprends rien!
Me souviens, dans le bon vieux temps,
c'était pas mal moins compliqué,
enfin, ça semblait moins compliqué!
C'est vrai que tu étais "trois personnes en un seul Dieu"
(qui ne se souvient pas des sueurs froides
lorsque l'institutrice nous posait la question...)
mais on en parlait moins...
Tout le monde parlait du "bon Dieu"
et tout le monde comprenait
que c'est le "bon Dieu" qui faisait tout...
Du "p'tit Jésus" on n'en parlait qu'à Noël
et du Saint Esprit avant la confirmation...
À part ça, tout le monde comprenait
que c'était le "bon Dieu"
un point c'est tout...
Mais aujourd'hui
plus rien à comprendre...
On nous parle de Dieu notre Père
du Seigneur
et du Saint Esprit
et est bien malin celui qui sait démêler le tout...
Où est le "bon Dieu" du temps...
Pourquoi nous faut-il tout à coup
nous fendre en quatre pour parler des "trois"?
Ça serait pas plus simple
que de revenir juste au "bon Dieu"
tout court?
C'est vrai que c'est passionnant
lorsqu'on se met à creuser un peu...
Dieu notre Père qui nous crée et nous fait vivre
le Seigneur Jésus qui nous sauve
le Saint Esprit qui demeure en nous...
C'est passionnant ça...
Et c'est profond...
comme si tu as tellement d'amour pour nous
que ça n'en prend trois pour nous le dire
que ça n'en prend trois pour nous le faire toucher
que ça n'en prend trois pour nous le faire vivre...
Comme si tu étais trop "bon"
pour te laisser enfermer en "un"...
"bon" comme trois...
Tiens, c'est peut-être ça...

Claude BLANCHETTE, ptre

Sainte-Anne-des-Chênes

Des Chevaliers de Colomb très actif

"Quand une organisation se rassemble souvent dans une paroisse, des bonnes choses doivent naître", dit Gérard Desrosiers, membre actif des Chevaliers de Colomb de Saint-Anne-des-Chênes. M. Desrosiers, pour trois ans, a été député du district No 8 qui comprend Lorette, La Broquerie, Richer et Sainte-Anne-des-Chênes. Cette année, il a laissé ce poste et a été élu nouveau trésorier d'État.

Les chevaliers font partie de beaucoup de choses qui se passent à Sainte-Anne-des-Chênes et aident financièrement différentes organisations, causes, etc. Le conseil existe depuis 1959, a été arrêté en 1971 et a repris en 1976. Les chevaliers ont gagné le trophée pour le meilleur "Petit Conseil" de la province deux fois dans sept ans (de 72 conseils, ça c'est formidable).

Gina PROULX



Gérard Desrosiers



Les As ont remis les trophées

Durant leur récente soirée de fin de saison, les Aces ont distribué les trophées. Richard Gosselin est le joueur avec le meilleur rendement, Garry Eckert, la recrue de l'année, Robert Charrière le joueur le plus amélioré, Andy Corner le meilleur défenseur, Robert Lafrenière le meilleur attaquant et joueur le plus utile, Ronald Freynet (photo) meilleur butteur. Durant les finales, le joueur le plus utile était Guy Larocque. L'assistant-entraîneur Bruce Streeter s'est mérité un trophée pour le travail qu'il a fourni.

Calendrier

Le dimanche 29 mai à 14h00 - Se déroulera l'inauguration du nouvel hôpital de Sainte-Anne-des-Chênes. Le ministre de la santé, Laurent Desjardins, sera l'une des personnalités à prononcer un discours. Après la cérémonie officielle, une tournée de l'hôpital suivra.

Saint-Adolphe

Une cérémonie très spéciale pour la LFC

Une cérémonie très spéciale a eu lieu le 19 mai. Une première pour la section LFC de Saint-Adolphe.

Au coeur de la célébration eucharistique, notre curé-aumônier, l'abbé Edouard Bonnin, appela chaque membre de l'exécutif individuellement à se rendre au sanctuaire et offrit à chacune une chandelle allumée au cierge pascal.

Les dames ont renouvelé leurs promesses de la Ligue et, ensemble, ont lu la prière de la consécration. La cérémonie eucharistique se continua avec les membres autour de l'autel. Cette installation se termina par une bénédiction spéciale.

Par ailleurs, les gagnants au tirage de la LFC à la suite de la vente de pâtisseries sont: 1er prix de 25$ - Lucia Robert; 2e prix de 25$ - Linda Mouflier; 3e prix de 25$ -Jeanne Bernuy.

Edmée LEGAL

Denise HANCOX

Dans les sports, ça bouge!

Le printemps est arrivé, la température n'est pas des meilleures, mais la saison du base-ball ("slowpitch") est en pleine activité.

Tous les groupes de gens y sont impliqués. Il y a 6 équipes de femmes qui jouent le mercredi soir au parc; 8 équipes d'hommes qui se partagent les lundis, mardis et jeudis; 14 équipes de jeunes qui jouent dans la cour de l'école les mardis et jeudis; 8 équipes de T-Ball pour les jeunes de 4 ans à 6 ans, qui jouent à l'école les mercredis.

Dans les sports, ça bouge à Saint-Adolphe!!!

Calendrier

Le 27 mai - Fête au Club amical pour les anniversaires du mois à 19h30. Tous bienvenus.

Le 14 juin - Rencontre de fin d'année de la LFC au China Garden - départ de l'église à 18h30.

Le comité culturel a ébauché de nouveaux projets

Le comité culturel a eu une année bien remplie de projets et d'activités variés et les octrois reçus du Secrétariat d'État et du ministère des affaires culturelles de la province ont donc été employés à bonne fin.

C'est ce qui est ressorti du rapport de la présidente, Anita Poiron, lors de la réunion annuelle du 12 mai.

On y note des excursions à des activités culturelles, une bonne participation à une variété de conférences, de colloques et de cours d'animation, des présentations de pièces de théâtre, le calendrier mensuel qui est distribué dans les familles. Le cours de perfectionnement de français donné par Jean-Joseph Ismée a été suivi par quinze adultes.

Une prématernelle, dont l'inscription a été de 22 à 25 enfants, fut mis sur pied encore cette année. Des chorales ont été organisées aux deux écoles avec l'aide considérable du Comité culturel, qui a aussi collaboré aux préparations de la soirée de variété présentée par les étudiants le 24 mars.

Une bibliothèque française et un recueil historique sont deux autres projets dont on a fait l'ébauche récemment.

Ont été élus à l'exécutif: président, Anita Poiron; vice-présidente, Diane Poiron-Toupin; secrétaire, Odile Ostrowski; trésorière, Cécile Raine; conseillers et responsables de projets spéciaux, Léo Delaquis, Huguette Boulet, Marie Letain, Lucille Gaudet, Aldéa Weicker, Marthe Girouard et Lorraine Girouard.

Odile OSTROWSKI

Feed Mill va reconstruire

Un incendie dont les dommages sont évalués à environ 150,000$ a détruit le Somerset Feed Mill dans la soirée du vendredi 13 mai. Le vent était violent et on a craint pour les demeures et les édifices avoisinants, dont la salle communautaire et l'aréna. Les pompiers de Treherne, Swan Lake, Pembina et Notre-Dame-de-Lourdes sont donc venus à l'aide de ceux de Somerset.

On croit que le feu s'est déclaré près d'un moteur électrique dans le moulin. Le propriétaire, Rick Sierents compte rebâtir son entreprise qui emploie deux personnes, aussitôt que possible.

Calendrier

Le samedi 28 mai, à la salle communautaire, il y aura un grand concert mettant en vedette des participants qui se sont distingués à cinq festivals de la région.

La Société du crédit agricole Canada peut maintenant aider plus d'agriculteurs

Pour des fermiers manitobains, notamment dans l'Ouest de la province, l'excès d'humidité qui persiste et le froid des dernières semaines risquent d'augmenter les difficultés financières. Rien de rassurant quand on sait que le patron régional de la Société du crédit agricole Canada, Brian Strom, prédit que "les pressions financières continueront de placer de nombreux agriculteurs dans des situations très difficiles".

Combien de fermiers se trouvent dans une situation financière "sérieuse" au Manitoba? Pas facile à estimer, affirme le directeur de la Direction de l'analyse économique au ministère de l'agriculture, Fernand Paquin. "De quatre à six pour cent." Trois facteurs ont contribué à mettre certains agriculteurs dans le trouble. Un gros manque de récolte en 80. Et, à partir de 81, une baisse des prix et des intérêts à la hausse, longtemps à la hausse.

En avril 82, la Société du crédit agricole (la Farm Credit Corporation) proposait un taux de prêt de 16.5%, baissée à 15.75% le 1er octobre, puis à 13,25 le 10 décembre et finalement à 12,75% en avril dernier.

Le problème pour la Société de crédit agricole, c'est qu'elle ne peut changer des taux d'intérêt qu'en avril et en octobre. À moins que le cabinet fédéral n'approuve un réajustement, comme le 10 décembre. Mais ce système ne permet pas à la Société de réagir rapidement. C'est pourquoi le gérant régional, Brian Strom, espère que le gouvernement autorisera bientôt "un nouveau mécanisme qui permettrait de modifier les taux d'intérêt plus fréquemment".

Il reste que la Société de crédit agricole a récemment bénéficié de plusieurs changements pour qu'elle puisse venir en aide à un plus grand nombre d'agriculteurs.

Le premier changement donne le pouvoir à la Société d'emprunter de l'argent ailleurs qu'au gouvernement fédéral. Ainsi, en février, elle est allée chercher 50$ millions de $$ sur le marché européen pour répondre à la demande de prêt jusqu'à la fin de l'exercice financier en mars 83.



Brian Strom, le patron régional de la Société du crédit agricole. Il prédit une année difficile pour de nombreux agriculteurs.

"Avant l'introduction de ces modifications, (...) elle ne pouvait combler totalement la demande de prêt en périodes de pointe".

"Un autre changement important, indique Brian Strom, a consisté dans l'introduction d'hypothèques renouvelables aux dix ans. Auparavant, le taux de nos prêts était fixé pour la durée entière du prêt." L'amortissement pourra toujours se calculer sur 30 ans. Seulement, à la fin des dix ans, le prêt sera renouvelé au taux qui seront en vigueur à ce moment-là.

Les fermiers aux prises avec des problèmes financiers peuvent aussi faire appel au Programme spécial d'aide financière à l'agriculture, qui assure une réduction d'intérêt de quatre pour cent au cours des deux premières années du prêt. Au Manitoba, d'avril 82 à mars 83, la Société de crédit agricole a prêté plus de 13 millions de $ à 101 fermiers dans le cadre de ce Programme spécial d'aide financière. En tout, 558 prêts ont été accordés, pour un total de 44 345 000$. Au Canada, 5 600 demandeurs ont obtenu 619 millions de $.

Pour mettre ces chiffres en perspective, il faut savoir que la Société a prêté à 500 agriculteurs de plus qu'en 81/82, soit une augmentation de 160 millions ou de 25 pour cent. Au Manitoba, elle a approuvé 43 prêts de plus, mais le montant prêté a baissé de quatre millions. Pourquoi? **Parce que le premier but des prêts durant 82/83 était la consolidation des dettes, et non l'achat de nouvelles terres.**

L'aide

Sur les 28 faillites que le Manitoba a connu l'an dernier dans le monde agricole, 13 touchaient directement la Société de crédit agricole. Pour l'ensemble du pays, la Société a perdu huit millions de $ sur la vente de propriétés reprises. Bien sûr, cela signifie des pertes minimes quand on "pèse" quatre milliards de $. Mais ces huit millions représentent quand même le total des pertes encourues par la Société pour les 23 années précédentes!

La Société ayant prêté l'an dernier plus de la moitié de ses fonds à la consolidation de dettes, on comprend aisément pourquoi la moyenne des prêts au Manitoba tournait autour de 80 000$ en 82/83, alors qu'elle se chiffrait à 100 000 en 79/80.

D'une part la tendance n'était plus à l'expansion depuis trois ans. D'autre part, comme la Société manquait d'argent (parce qu'elle n'avait pas encore la possibilité de chercher de l'argent ailleurs qu'au gouvernement), "il fallait se concentrer sur ceux qui en avaient le plus besoin, c'est-à-dire les petits fermiers", ajoute Brian Strom.

Maintenant que la Société du crédit agricole a le pouvoir d'emprunter des fonds sur les marchés de capitaux, le gérant régional souligne: "On peut offrir nos services à un plus grand nombre d'agriculteurs". Sans doute une bonne nouvelle pour des fermiers manitobains. D'autant plus qu'il est loin d'être sûr que, cette année, la majorité des prêts accordés ne servira pas, une autre fois, à refinancer des dettes.

Bernard BOCQUEL

Inquiétudes et ensemencement

Dans le monde agricole au Manitoba, deux inquiétudes sévissent actuellement:

- la possibilité d'une sécheresse dans l'est de la province, où les ensemencements avancent à peu près normalement: une bonne moitié des terres est semée.

- le retard des semailles à l'ouest, à cause d'excès de froid et d'humidité (de zéro à 15 pour cent de la superficie est ensemencé).

Côté intentions d'ensemencement, on note une augmentation du blé au détriment de l'orge et du lin. Voici les chiffres, exprimés en milliers d'acres. Blé: 4 000 (1982), 4 500 (1983); avoine: stable à 650; orge: 2 050 (82), 1 800 (83); seigle: 200 (82), 195 (83); lin: 900 (82), 800 (83); canola: 850 (82), 950 (83). L'ensemencement du canola est à la hausse parce que la demande est là, celui du blé parce que son écoulement est assuré. Alors tant pis si les prix sont bas.

À L'AFFICHE CETTE SEMAINE
DU 28 MAI AU 31 JUIN

SAMEDI

À 18h00, le base-ball des Expos vous sera retransmis en direct au Veteran Stadium de Philadelphie ou les Phillies affronteront les Expos de Montréal.

À 22h10, Cinéma: Le complet, drame policier mettant en vedette une pleiade d'artistes, notamment Michel Bouquet, Jean Rochefort, Marina Vlady et Raymond Pellegrin.

DIMANCHE

Pour les amateurs de sports, à 13h00: Le Grand Prix de Belgique de course automobile où s'affronteront les meilleurs conducteurs du monde.

À 16h00, Second regard vous proposera la première partie de l'histoire de St-Augustin.

À 18h30, en première partie des Beaux Dimanches: Champs elysées, une émission de variétés animée par Michel Drucker, le présentateur le plus connu et le plus aimé en France, et qui recevra des têtes d'affiche de la télévision canadienne, notamment Ginette Reno, Denise Filiatrault, Winston McQuade et Gabrielle Lazure.

Et les cinéphiles ne manqueront pas, à 22h40, dans le cadre de ciné-club, le classique de Jean Renoir: Bondu sauve les eaux, avec Michel Simon dans le rôle princial.

LUNDI

À 17h00, dans le cadre de la série Survivre, nous vous inviterons à regarder la reconstitution d'un fait divers, survenu "Quelque part entre Cambridge Bay et Yellowknife" d'une très grande intensité dramatique.

À 19h00, à **Télésélection**, deuxième partie du film d'Edouard Molinaro "Au bon beurre".

À 21h00, nous vous présenterons l'avant dernier volet de la série Les étoiles Du Maurier, animé par Diane Tell et Peter Pringle.

MARDI

À 20h30, émission spéciale sur le Sommet de Williamsburg, sommet qui réunira les chefs d'état des sept pays les plus industrialisés.

MERCREDI

À 19h00, Cinéma: Music Machine, comédie musicale britannique qui devrait plaire aux fanatiques de la musique disco.

à 20h30, nous vous inviterons à ne pas manquer la dramatisation de la vie de Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines au Canada.

JEUDI

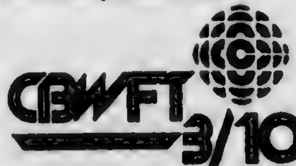
À 18h30, aux Grands Films: La Kermesse de l'Ouest, comédie musicale avec Lee Marvin et Clint Eastwood; film à grand déploiement et qui se moque de la ruée vers l'or en Californie.

VENDREDI

À 18h30, Verso: Lucille Roch, analyste principal pour le ministère régional du Développement économique se racontera, évoquant sa carrière, ses espoirs et ses ambitions.

À 19h00, Génies en herbe: les étudiants du Collège Saint-Paul affronteront ceux du Collège Louis-Riel.

Pour bien finir la soirée et la semaine, nous vous inviterons à ne pas manquer, à notre cinéma, le drame policier L'Alpagueur, au cours duquel Jean-Paul Belmondo vous entraînera dans toute sorte d'aventures, aussi rocambolesques et fantisistes les unes que les autres.



Québec - Manitoba: échange d'étudiants

Pour la première fois, le Manitoba participera, à compter de septembre 1983, à un programme d'échange d'étudiants avec le Québec.

Le programme est offert aux étudiants francophones inscrits à l'école publique en formation générale, de niveau secondaire IV ou V. L'élève du Québec sera jumelé à un élève manitobain de langue française qui fréquente une école francophone ou étudie dans une classe française.

En 1983, l'élève québécois sélectionné se rendra à l'endroit où il est affecté en septembre pour y suivre les cours de la classe correspondant à la sienne jusqu'en décembre. Il vivra dans la famille de l'étudiant avec qui il est jumelé. À son tour, il recevra ensuite ce dernier au Québec pour la même durée, de février à mai 1984.

Ce programme d'échange vise à favoriser surtout la connaissance d'une culture différente.

Les étudiants désireux d'y participer, doivent répondre à un certain nombre de critères d'admission. On exige d'eux, notamment, une grande facilité d'adaptation et d'intégration, un dossier supérieur à la moyenne, un bon sens de l'humour associé à une grande maturité. L'accord des parents est aussi indispensable puisqu'ils devront accueillir un étudiant pendant trois mois.

L'Ontario et L'Alberta poursuivent déjà un programme presque similaire avec le Québec, depuis respectivement six et quatre ans, à la différence que les étudiants francophones du Québec sont jumelés à des élèves anglophones. Dans ce cas, le programme favorise, en plus, l'apprentissage d'une langue seconde.

Reconnaissant l'immense succès de ces programmes d'échange, le Manitoba décidait d'emboîter le pas cette année. Le Nouveau-Brunswick pourrait éventuellement l'imiter en instituant un programme d'échange avec le Québec, destiné à des étudiants francophones seulement.

Ce sont les ministères de l'Éducation et des Affaires intergouvernementales du Québec qui réalisent ces programmes, en collaboration avec les gouvernements des provinces participantes.

Une exposition à la Législature

Une exposition organisée par l'Association des Nations-Unies au Canada, et préparée par les étudiants de plusieurs écoles secondaires du Manitoba, fut ouverte mardi dernier à la Législature provinciale.

"Canada et sa place dans le monde" est le thème de l'exposition, qui inclut des travaux par les étudiants de Crocus Plains High School à Brandon, Grant Park High School, R.B. Russell Vocational School, St. Mary's Academy et Stonewall Collegiate. Aussi participant sont les organisations internationales "American Field Services", le Comité central mennonite, la Croix-Rouge, Développement et paix et Unesco.

La cérémonie d'ouverture fut précédée par une réception officielle à la Maison du Gouvernement et une bienvenue du Lieutenant-gouverneur à tous ceux assistant à l'exposition.

Présidant à la cérémonie, à part de Mme Pearl McGonigal, étaient le maire Bill Norrie, le ministre des affaires culturelles Eugene Kostyra, l'ambassadeur canadien pour le désarmement Alan Beesley, le premier ministre Howard Pawley et près de 125 étudiants et organisateurs.

Le projet d'exposition a été initié par Doug Taylor, un enseignant à Gordon Bell High School, qui voulait introduire ses étudiants aux travaux de ce genre. La division scolaire de Winnipeg a approuvé le projet, et des argents furent fournis par l'Association canadienne pour le développement international et le Comité manitobain pour le Jour du Canada. L'organisation de l'exposition exigea quatre mois de travail.

L'exposition sera ouverte au public, à la Législature, jusqu'au 4 juin. Le gouverneur-général, Edward Schreyer, visitera l'exposition durant l'après-midi du 31 mai.

Les SOLIDES

On entend dire que la FFHQ (dont est membre la SFM) vient de signer un protocole d'entente de principe à l'étude et non-officiel avec le Secrétariat d'État (Serge Joyal pour ne nommer que le patron) pour que la Fédération distribue elle-même les millions destinés aux associations provinciales des groupes minoritaires de langue officielle (c'est nous). En revanche, la SFM partagerait son gâteau avec les organismes subventripotants. En autres mots, les feds en ont plein le HQ de déterminer les besoins et les francophones sont "fed up"... Avec tous ces nouveaux pouvoirs dont va écoper la SFM, le président va ben nous arriver avec la demande de se faire payer...

On apprend aussi que la CROP a été bonne au Secrétariat d'État... On a découvert par sondage interposé de nouvelles familles de parlants ou pas français, en plus des francophones (qui sont francos), francophiles (qui aiment les francos et leur parlent) et francophobes (qui n'aiment pas et qui les insultent). Il y a aussi maintenant, les francogènes, ceux qu'on pointe du doigt comme des assimilés d'une génération, des vendus et des traîtres...

On dit des gens de l'âge d'or qu'ils ne s'assimilent pas: donc là où ya des aînés, ya pas de gènes! Et, là où ya des gènes, yavait des francos!

Lorette

Les gagnant(e)s du tir au poignet

Les compétitions de tir au poignet, sanctionnées par la "Manitoba Arm Wrestling Association", qui ont eu lieu à l'hôtel Dawson le 14 mai, était un succès éclatant.

Les gagnant(e)s de ces parties, qui sont aussi reconnues par la "Canadian Arm Wrestling Association" et la "World Arm Wrestling Association" étaient les suivants: Catégorie femmes - 135 lbs et moins, Diane Brandson de East Selkirk; 136 lbs et plus, Debbie Laramée de Lorette. Catégorie hommes - 135 lbs et moins, Norman Barkman de Sainte-Anne-des-Chênes; 136 à 150 lbs, Raymond Demarcke de Lorette; 151 à 165 lbs, Frank Kécenko de Dugald; 166 à 180 lbs, Ray Micbon de Winnipeg; 181 à 200 lbs, Al Lacasse de Lorette; 201 lbs et plus, Danny Krahn de Ile-des-Chênes.

Les gagnants sont maintenant éligibles pour concourir dans les championnats provinciaux qui auront lieu à Winnipeg les 13 et 14 août. Les champions provinciaux seront envoyés à Edmonton au mois de novembre, de là les champions canadiens iront concourir dans les championnats mondiaux qui auront lieu au Costa Pica au début de 1984.

Deux autres tournois sanctionnés auront lieu à Lorette avant les championnats provinciaux. Le premier aura lieu le 11 juin au Centre sportif de Lorette, en même temps que le tournoi de balle des "Lorette Braves", et le second aura lieu encore une fois à l'hôtel Dawson au mois de juillet (la date exacte sera annoncée plus tard).

Les gagnants de ces tournois seront aussi éligibles pour les championnats provinciaux. Continuez à lire cette chronique pour plus de détails.

Lilliane LANSARD

Nécrologie

Marguerite LESAGE

Le 12 mai, à l'Hôpital de Saint-Boniface, est décédée Marguerite Lesage, âgée de 77 ans, épouse de feu Paul Lesage.

Marguerite Lesage habita Notre-Dame-de-Lourdes jusqu'en 1964 et ensuite vint à Saint-Boniface avec sa famille.

Elle passa plusieurs années auprès des malades à l'Hôpital Notre-Dame et auprès des résidents du Foyer Notre-Dame, en tant qu'aide au personnel. Membre des Filles d'Isabelle du Cercle Notre-Dame, elle contribua aux oeuvres paroissiales. Son amour pour les enfants fit d'elle une mère et une grand-mère exemplaire.

Elle laissa dans le deuil trois fils: Adrien et son épouse Lorraine, de Notre-Dame-de-Lourdes, Roger et son épouse Cécile, de Saint-Pierre-Jolys, Richard et son épouse Alice de Ross, Manitoba; quatre filles: Yvette et son époux Henri Daudet, Gertrude et son époux Charles Hague, Jeannette et son époux Fernand Aminot, et Louise et son époux Louie Bynski, tous de Winnipeg; 28 petits-enfants; 5 arrière-petits-enfants; deux soeurs: Mme Ida Halhead et Mme Julie Fouasse; un frère: Joseph Brick et son épouse Jeanne; de nombreux neveux et nièces et beaux-frères et belles-soeurs.

Les funérailles eurent lieu à Notre-Dame-de-Lourdes le samedi 14 mai. Les prières ont été suivies de la messe à 14h30. L'inhumation eut lieu au cimetière de la paroisse.

Les porteurs furent six petits-fils: Gilbert et Paul Daudet, Paul Lesage, George Hague, Denis Aminot et Michael Lajoie.

Au lieu de fleurs, des dons seronts offerts à la petite Chantal Sibilleau.

La famille remercie le prêtre célébrant l'abbé Lèvesque, les servants, les lecteurs, la chorale et l'organiste, le Cercle des Filles d'Isabelle de Notre-Dame. Remerciements également pour offrandes de messes, assistance aux funérailles et pour toutes marques de sympathies.

Georgette ROY
(née Beauchemin)

Le samedi 23 avril, est décédée au Repos Jolys de Saint-Pierre-Jolys, Georgette Roy (née Beauchemin) épouse d'Octave Roy.

Elle laisse dans le deuil, son époux, deux filles: Ida et son époux Roger St-Vincent de Saint-Boniface, Esther et son époux Donald Leppky de Saint-Norbert; cinq petits-enfants: Angèle, Daniel et Lynne St-Vincent, Kenneth et Richard Leppky; une soeur Yvonne Hogue; deux frères: Jules et Gérard Beauchemin, tous d'Ile-des-Chênes; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Le service a eu lieu lundi le 25 avril en l'église de Saint-Pierre-Jolys. Le prêtre célébrant fut l'abbé Lionel Bouvier, assisté des abbés Robert Nadeau et Laval Cloutier. La direction des funérailles fut confiée au salon mortuaire Loewen de Steinbach.

Les porteurs furent six neveux: Armand et Lucien Beauchemin, Gilbert Petit, Noël et Alain Hogue et Victor Massinon.

La familles remercie les prêtres célébrants, le servant, la lectrice, la chorale et l'organiste. Merci aussi aux médecins et au personnel de Repos Jolys pour l'amitié et la dévotion manifestées durant les trois dernières années. Merci également pour offrandes de messes et toutes autres marques de sympathie.

Des Américains à "Franco-Ouest"

L'assemblée des Franco-Américains (AFA) a envoyé quatre observateurs au 1er "Contact Franco-Ouest" qui se tient à Saint-Boniface, Manitoba, du 26 au 29 mai 1983: soit, Marie-Reine Mikesell, de Chicago (vice-présidente de l'AFA pour le Mid-Ouest); Carmelle Pommepuy, Marie Bouley et Patrick Stegbauer, de Saint-Paul, Minneapolis, représentant la Société canadienne-française de Minnesota.

Cette première rencontre officielle, depuis un demi siècle, entre les Canadiens français de l'Ouest canadien et du Mid-Ouest américain, va renouer des liens qui existaient du 19e siècle et au début du 20e siècle entre ces deux groupes.



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Appel de demandes - Nouveaux services d'émissions spécialisées.

Le 18 mars 1982, le Conseil énonçait les objectifs de sa politique visant l'implantation de la télévision payante au Canada et autorisait divers services de réseaux de télévision payante (décision CRTC 82-240). Le Conseil faisait remarquer que, dans le cadre de sa stratégie d'ensemble visant l'évolution d'un système de télévision payante vraiment canadien, il serait disposé à étudier dans un avenir rapproché l'introduction de services d'émissions spécialisées "s'ils étaient innovateurs ou expérimentaux et ne compromettaient pas les capacités de financement des titulaires actuelles en matière de programmation". L'introduction éventuelle de tels services a également été discutée au cours de l'audience publique sur l'étagement des services de télévision par câble et le service universel de télévision payante, laquelle s'est tenue du 30 novembre au 8 décembre l'année dernière. Dans l'intervalle, toutefois, en raison du fort degré de concurrence qui caractérise de plus en plus le milieu des communications et de la nécessité d'agir sans tarder concernant l'introduction de nouveaux services d'émissions canadiennes, le Conseil annonce qu'il lance maintenant un appel pour des demandes de licences de réseau en vue de la distribution de services d'émissions canadiennes spécialisées à l'échelle nationale. Étant donné l'intention du Conseil de permettre aux nouveaux services canadiens discrétionnaires de s'imposer, il n'est disposé, pour l'instant, qu'à recevoir des demandes visant à offrir des services spécialisés canadiens. Les requérantes éventuelles devraient prendre note que le Conseil s'inspirera de certains principes et objectifs semblables à ceux qui ont été fixés pour la télévision payante. Plus particulièrement, les nouveaux services d'émissions devront: contribuer à la réalisation des objectifs formulés dans la Loi sur la radiodiffusion et renforcer le système de la radiodiffusion canadienne; accroître la diversité de la programmation offerte aux Canadiens; et rendre disponibles des émissions canadiennes de grande qualité provenant de nouvelles sources d'émissions, en offrant de nouvelles possibilités et d'autres sources de recette aux producteurs canadiens qui ne peuvent actuellement avoir accès au système de la radiodiffusion. Définition et nature de service d'émissions spécialisées. Par service d'émissions spécialisées, le Conseil désigne des émissions de télévision à diffusion restreinte conçues pour tenir compte des intérêts et besoins particuliers de groupes différents d'âge, de groupes linguistiques, culturels ou déterminés par des limites géographiques ou d'autres groupes. Par définition, ces émissions auront une portée plus restreinte que celle qui convient à des auditoires d'intérêt général. Selon le Conseil, les services spécialisés constituent un complément aux services canadiens déjà disponibles. Les services spécialisés prévus pourraient se composer de matériel de programmation dit "thématique" ou "vertical" et pourraient comprendre des catégories comme des émissions de nouvelles, de sports, pour enfants, de santé et de conscientisation aux questions médicales ou encore d'émissions multilingues. On pourrait aussi envisager une formule son-image prévoyant des productions sur des artistes en spectacle, des adaptations vidéo de sessions d'enregistrement en studio ou des émissions son-image à titre d'essai. Le Conseil a l'intention de traiter de la question d'un service d'émissions religieuses dans un autre avis public qui sera publié sous peu. Quoique le Conseil accepte le fait qu'une partie des services canadiens provienne de l'étranger, il estime que les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion seront mieux atteints en délivrant des licences aux requérantes uqi utiliseront au maximum le contenu canadien dans leurs présentations d'émissions. Le Conseil désire insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un appel de demandes fondées sur des émissions pour un auditoire d'intérêt général et particulièrement sur des longs métrages d'attrait général ou sur des émissions spéciales de variétés. Appui financier. Étant donné la nature de l'auditoire visé par ces services spécialisés, le Conseil estime que ces services devraient être disponibles de façon discrétionnaire, au choix de l'abonné. Il reconnaît toutefois que compte tenu de la taille restreinte des auditoires visés par ces services spécialisés, les crédits tirés uniquement des abonnements pourraient être insuffisants. Le Conseil serait donc disposé à étudier des demandes qui s'appuient sur des revenus tirés à la fois des abonnements et de la publicité ou qui proposent d'autres sources différentes de financement. Toutefois, en raison des conséquences néfastes que cela pourrait avoir sur les radiodiffuseurs locaux, il n'est pas disposé à approuver des demandes qui proposent de tirer des revenus de la publicité locale. Contenu canadien. Le Conseil se fiera sur un éventail de facteurs pour évaluer les engagements des requérantes à l'égard des émissions canadiennes, y compris l'un ou plus d'un des facteurs suivants: le pourcentage du temps de diffusion, c'est-à-dire le pourcentage de l'horaire des émissions qui est canadien: le nombre d'émissions canadiennes acquises pour le service d'émissions spécialisées; le nombre d'émissions canadiennes préparées et élaborées spécialement pour le service d'émissions spécialisées; et le pourcentage du budget total des émissions et des revenus bruts qui sera consacré à l'acquisition d'émissions canadiennes. En raison de la nature diverse des demandes que le Conseil espère recevoir, un taux minimal précis pour chacun des quatre critères n'a pas été déterminé pour l'instant. Dans certains domaines de programmation, par exemple, il se peut qu'il soit justifié d'avoir des niveaux de contenu canadien qui tiennent compte de problèmes de programmation, de difficultés financières ou autres qui se rattachent à une catégorie de contenu donnée ou à un certaine formule. Tout particulièrement, le Conseil reconnaît que certains genres d'émissions ne pourraient contenir plus d'un pourcentage minimal de contenu canadien. Les requérantes sont invitées à faire des propositions détaillées et réalistes pour chacun des quatre critères proposés. Si des requérantes maintenaient que des critères supplémentaires ou différents cadreraient mieux avec leur demande particulière, le Conseil sera disposé à les étudier. Étant donné le caractère spécialisé des émissions visées par cet avis, le Conseil estime que le meilleur moyen d'exploiter de façon économique et pratique les nouveaux services d'émissions canadiennes spécialisées pourrait être de permettre un certain niveau d'intégration des fonctions de la production et de la distribution. Le Conseil incite les radiodiffuseurs, les réalisateurs et d'autres entrepreneurs des secteurs public ou privé à se servir de leur expérience et connaissance de l'industrie canadienne de la production afin d'élaborer des formules novatrices pour les services d'émissions spécialisées. Le Conseil serait heureux de recevoir des demandes qui s'articuleraient autour d'une collaboration de divers secteurs des industries de la radiodiffusion et de la production. Une telle collaboration pourrait, par exemple, prendre la forme d'ententes communes entre radiodiffuseurs, titulaires de licences de télévision par câble, réalisateurs indépendants et autres parties intéressées. Cependant les requérantes proposant l'intégration des fonctions de la production et de la distribution doivent être prêtes à démontrer les avantages précis de leur proposition et doivent s'assurer que ces ententes ne gonfleront pas de façon artificielle les dépenses de la titulaire aux dépens des émissions canadiennes. Compte tenu des observations qui précèdent, le Conseil est disposé à étudier une vaste gamme d'ententes de propriété, y compris des consortiums où les titulaires de licences de télévision par câble ne joueraient qu'un rôle semblable à celui d'actionnaire minoritaire. Cependant, le Conseil est encore préoccupé par la question de l'intégration verticale et de l'accès aux entreprises de télévision par câble et, par conséquent, les requérantes dont les propositions seront fondées sur l'intégration des fonctions de distribution et de diffusion devront être prêtes à démontrer comment les autres entreprises désirant diffuser des émissions auront accès à ces canaux de façon juste et équitable. Incidence sur le système actuel. Pour déterminer l'effet éventuel de l'introduction de services d'émissions spécialisées sur les entreprises autorisées actuelles, le Conseil respectera l'objectif énoncé dans son Appel de demandes de licence pour l'extension du service aux collectivités éloignées et à celles qui sont mal desservies (avis public du 16 octobre 1980), soit que les nouveaux services devraient compléter ceux déjà en place et non nuire à la possibilité de production des titulaires actuelles. Les radiodiffuseurs ou les titulaires de licences de télévision payante qui s'opposent à l'introduction de services spécialisés doivent être prêts à démontrer dans quelle mesure leur capacité de programmation s'en trouverait entravée. Dans les cas où il y aurait effectivement entrave, le Conseil serait disposé à étudier des propositions qui prévoient des moyens d'aider les titulaires actuelles à maintenir des niveaux acceptables d'émissions. Ententes en matière de diffusion. Le Conseil voudra étudier toutes les demandes de services spécialisés discrétionnaires selon les mérites de leur projet d'émissions. Il s'inquiète toutefois de ne pas recevoir de demandes par suite de cet avis tout simplement parce que les requérantes n'ont pu prendre des dispositions pour la diffusion ou la transmission de leur service proposé. On conseille tout de même vivement aux requérantes d'expliciter, si possible, dans leurs demandes toutes les dispositions requises pour offrir le service qu'elles proposent et de souligner les problèmes pouvant se rapporter à la distribution ou à la transmission de ce service. (PN-93)

Canada

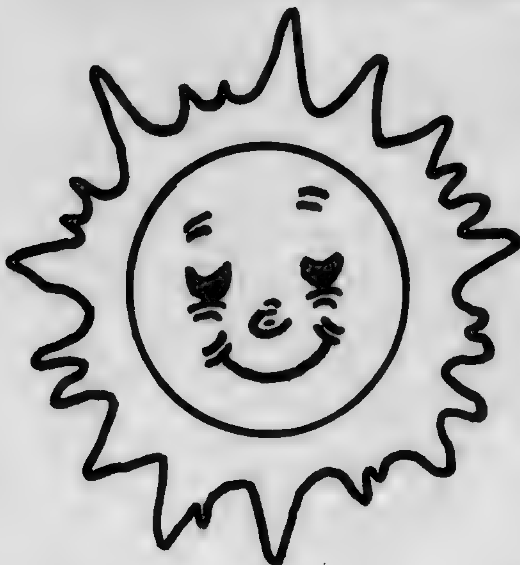
La Page de Bicolo ...



Salut les amis!

Comme tu le vois, je suis tout prêt pour une bonne partie de base-ball. C'est mon jeu favori au printemps. Ça me donne de l'exercice et tellement de plaisir...

BICOLO



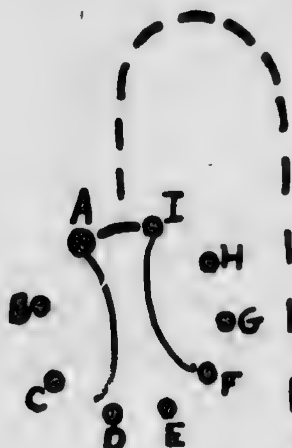
Dernier CONCOURS avant les vacances!

Oui tu peux encore participer, mais fais vite! Tu me fais un dessin de ce que tu aimes le plus faire durant les vacances d'été.

N'oublie pas ton NOM, ADRESSE, ÂGE et No de membre. Ce concours se termine le **31 mai 1983.**

6850	Brigitte Ménard	Saint-Norbert
6851	Martin Fillion	Saint-Norbert
6852	Liane Musick	Saint-Pierre-Jolys
6853	Lisa Fontaine	Winnipeg
6854	Christiane Sabourin	Saint-Jean-Baptiste
6855	Gisèle Vermette	Aubigny
6856	Collin Sabourin	Saint-Norbert
6857	Brigitte Sabourin	Saint-Norbert
6858	Laure Harding	Selkirk
6859	Sheldon Feakes	Selkirk
6860	Kevin Dutks	Selkirk
6861	Lori Olinyk	Lockport
6862	Carol Roels	Lockport
6863	Nichole Jenkins	Selkirk
6864	Heather Preachuk	Lockport
6865	Tammy Frig	Selkirk
6866	Scott Walker	Selkirk
6867	Shandra Bresoline	Selkirk
6868	Kristen Bjornsson	Selkirk
6869	Jennifer Tepleski	Selkirk
6870	Curtis McRae	Selkirk

Relie les points et donne à ce joueur ce qu'il a besoin pour jouer une bonne partie de balle!





Réponses: balles
bâton, balle, lanceur, receveur,
trapper, but, courir, arbitre.

ATTENTION...

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo C.P. 262
Saint-Pierre-Jolys Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....

Adresse: ....

Code postal: ....**Âge:** ....

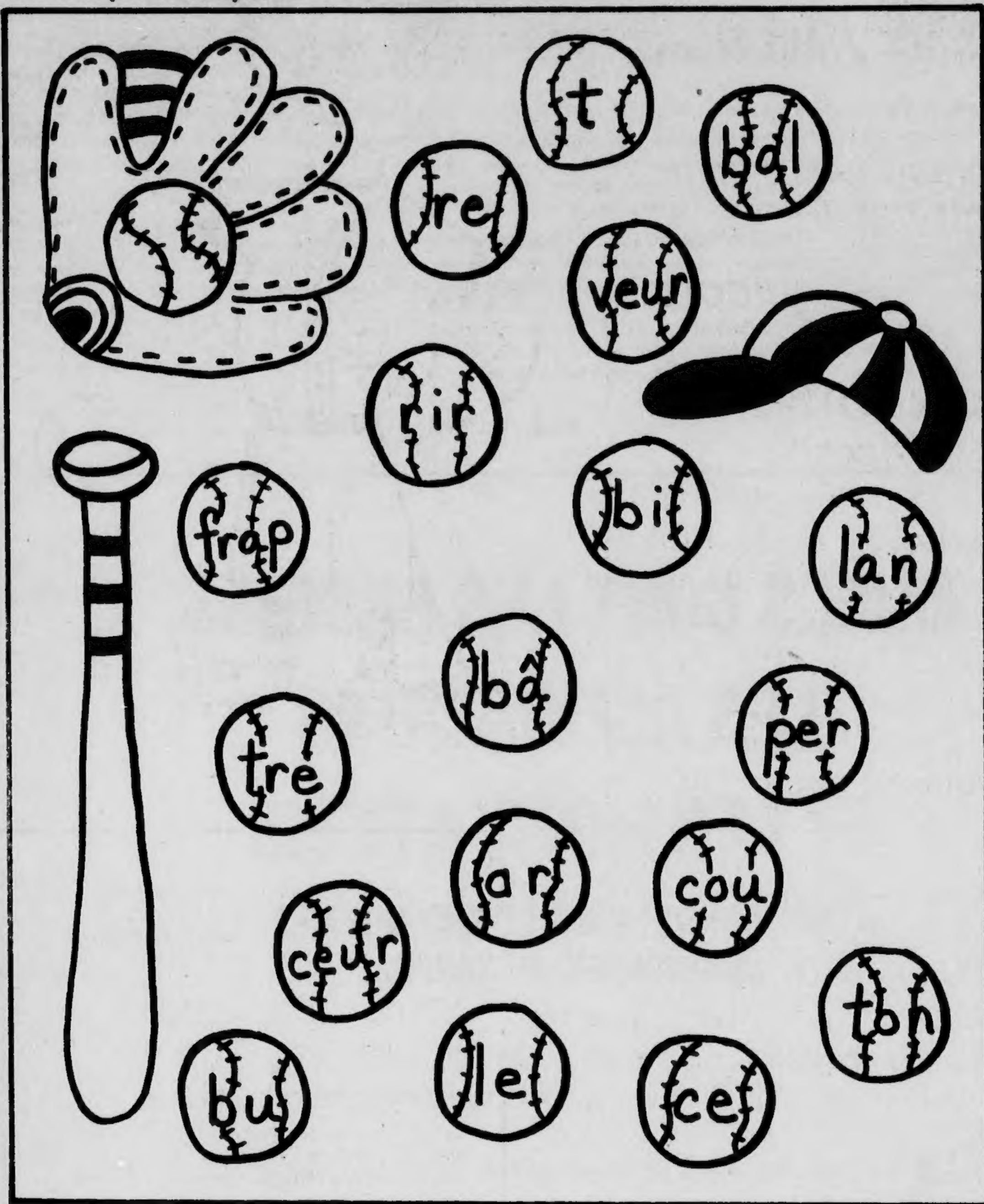
Membre gagnant No 6500

JEAN-PIERRE SABOURIN

6 ans

395, rue Desautels
Saint-Boniface

Tu viens jouer à la balle avec moi? Regarde bien ces balles. Elles contiennent les lettres pour former les mots qui se rapportent au base-ball. Vois combien de balles tu peux attraper!...



Découpe les formes et place-les pour faire une silhouette.



Saint-Lazare

Beaucoup d'activités au Festival du livre

L'école Saint-Lazare tenait son Festival du livre la semaine du 2 au 6 mai. Celui-ci avait été remis, dû à d'autres activités prévues la semaine précédente.

Entre autres, le mardi 3 mai, La Boutique du Livre et la compagnie Child's Play tirent une exposition et une vente de livre à l'école. Plusieurs élèves et parents en profitèrent pour s'acheter des livres.

Quand on parle de Festival du livre, on parle de concours. Des concours, il y en a eus et tous les étudiants y participèrent. Les gagnants reçurent des livres comme prix...

Au jardin, les gagnants furent Ghislaine Deschambault, Christopher Fouillard et Andréa Hayden. En 1ère année, ce furent Gabrielle Fafard, Christopher Simard et Emile Huybrecht. En deuxième, les gagnants furent Guylaine Deschambault, Graham Hodgson et Louis Simard. Pour la troisième année, Jason Hayden, Eve Fafard et Kevin Dupont. Tous avait fait une illustration sur un livre qui leur avait été lu.

Les étudiants de quatrième écrivirent un poème sur un livre préféré. Les gagnants furent Stéphane Chartier, Gabrielle Fouillard et Stéphane Deschambault.

"La bibliothèque pour moi c'est..." tel était le sujet du dessin fait par les élèves des 5e et 6e années. Les gagnants furent Mireille Deschambault, Lynne Simard et Yolande Deschambault.

Au niveaux 7, 8 et 9 ce furent Lisa Chartier, Yvan Huberdeau, Josée Chartier et Joyce Fulham qui remportèrent les honneurs avec leur annonce publicitaire sur un livre ou magazine préféré.

Omer CHARTIER

Une douzaine ont fait la communion

C'était le 15 mai, le grand jour de la première communion dans notre paroisse.

Les enfants de la 2e année ont pleinement participé à cette fête en lisant les lectures, en chantant et en faisant les offrandes. Nous étions heureux de partager le repas du Seigneur avec douze premiers communiants.

C'étaient Guylaine Deschambault, Renée Fouillard, Mélanie Plante, Leanne Décorby, Renée et Jodie Tremblay, Paula McMillar, Joseph Belhumeur, Glen, Kevin et Louis Simard, Graham Hodgson. Ces derniers avaient été préparés par Geneviève Tremblay.

Le père Aurèle Préfontaine présidait la messe. Sous la direction de Sr Irène Bouchard, la chorale de l'école, les "Coeurs Joyeux", composée de tous les élèves des niveaux 1 à 4, chantait durant la messe.

Les gagnants au festival de musique

Le festival de musique de la région Marquette se déroulait à Birtle la semaine du 25 au 29 avril.

Plusieurs élèves de l'école Saint-Lazare y participaient.

Au piano, Carmelle Fouillard se méritait la première place dans la classe "compositeurs contemporains" ainsi que Zita Fafard, "piano populaire" 14 ans et moins.

Renée Tremblay et Lynne Simard remportèrent la première place dans la catégorie chant-solo.

Dans la danse folklorique, les 3e et 4e, 5e et 6e, 7e et 8e années se placèrent tous en deuxième place.

Pour la danse créative, huit filles des niveaux 7, 8 et 9 prirent les honneurs.

Les personnes qui ont donné de leur temps, expertise et encouragement furent Lorraine Tremblay, Dianne Rice, Debbie et Yvette Deschambault, Carol Dupont, Lucille Chartier, Louise Plante et Yvette Mallet.

Du côté badminton et balle molle

Des étudiants de l'école se rendaient à un tournoi de badminton (simple) à Hamiota. Dans la catégorie intermédiare, Joyce Fulham remporta la première place. Dans la catégorie junior, André Chartier termina en troisième place.

Encore au badminton, il y eut un tournoi (double et mixte) à l'école Birtle. Plusieurs élèves y participèrent. Tammy Perreault et Josie Chartier, de la catégorie primaire, en sortirent vainqueurs.

À retenir

Le vendredi 20 mai, il y eut piste et pelouse pour les étudiants des 6e à 9e année. Ces élèves iront ensuite à Shoal Lake pour le piste et pelouse de la division Birdtail au début de juin.

Date à retenir: 17 juin, piste et pelouse pour les élèves du jardin de 5e. 17 juin encore, les élèves des 7e, 8e et 9e années se rendront à Riding Mountain pour rencontrer les élèves de l'école Laurier.

Sous la direction de Robert Lindsay, les demoiselles (et dames) ont un équipe de balle molle. La première partie contre McAuley finit au compte de 43 à 42 en faveur de McAuley. (Ce n'était pas du basket...!)

Saint-Claude

D'abord un mini-folklorama, ensuite Folklorama

C'est dans un esprit de partage d'idées que deux représentants du pavillon de France ont récemment rencontré quelques membres de la Société historique de Saint-Claude.

Georges Pageot, coordonnateur du pavillon de France et Marie-Christine Dauriace, assistante au coordonnateur et présidente de l'Union nationale française, ont d'abord fait un exposé de ce qu'ils avaient planifié jusqu'à date pour le pavillon de France qui ouvre ses portes pour la première fois à Folklorama 83, le 8 août prochain. Si l'on en juge d'après leur programme et l'enthousiasme de ces deux responsables, leur pavillon français devrait être une réussite.

Georges et Marie-Christine ont ensuite lancé une invitation aux "Minestrels" de Saint-Claude pour venir chanter à leur pavillon en août prochain. Cette invitation a été très bien reçue par nos chanteurs. Ils se disent heureux de pouvoir participer à Folklorama et faire entendre des chansons françaises bien connues.

Notre village a aussi son genre de mini-folklorama. Chaque année la Société historique de Saint-Claude nomme une personne ressource qui verra à faire ressortir les richesses culturelles d'un département de France.

Cette année la Vendée nous fera connaître son histoire avec diapositives, costumes, chants, expositions d'objets. Ils serviront aussi leur vin et leurs mets préférés.

C'est le 18 et 19 juin, à l'occasion de la foire agricole, que les Vendéens accueilleront le public à la vieille gare. Sous la direction de Irène Gobin, elle-même de souche vendéenne et ayant fait plusieurs voyages en Vendée, on peut s'attendre à quelque chose de très bien, deux jours de fête à la Vendéenne.

Rose PHILIPPE

Un sondage pour les aînés

Dans le cadre du programme d'emploi d'été pour les étudiants, les responsables du "Projet aide aux consommateurs", Diane Samoiloff (directrice), Daniel Guimond et Lise Rémillard tenteront de faire connaître les besoins des aînés dans le domaine de la consommation.

À cette fin, un sondage sera effectué auprès des personnes âgées de 55 ans et plus demeurant à Saint-Boniface. Les questions posées portent sur les besoins personnels: nourriture, transport, santé, etc...

Les personnes intéressées à recevoir plus de détails peuvent s'adresser au 219 Provencher (Hôtel de ville, au sous-sol) ou contacter le 233-0510. Les rendez-vous à domicile seront aussi acceptés.

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS cachetées portant sur les projets ci-dessous, envoyées au Directeur administratif financier, Travaux publics Canada, 2221 Hanselman Court, Saskatoon, Saskatchewan, S7L 6A8, et endossées du nom du Projet, seront reçues jusqu'à 15h00 (C.S.T.) le jour de la date limite.

PROJET

Réserve indienne Pelican Narrows - No 184B & L.A.C.
Systèmes d'eau et vidanges - Stage 1
Utilités souterraines
Pelican Narrows, Saskatchewan

Date de fermeture: 15h00 C.S.T., le mardi 14 juin 1983
Dépôt: 250$

PROJET

Réserve indienne Pelican Narrows - No 184B & L.A.C.
Systèmes d'eau et vidanges - Stage 1
Structures
Pelican Narrows, Saskatchewan

Date de fermeture: 15h00 C.S.T., le mardi 21 juin 1983
Dépôt: 250$

OFFRES DÉPOSITOIRES: Les sous-entrepreneurs électriques et mécaniques devront soumettre leur appel d'offre à travers le Saskatoon Bid Depository, 532 - 2e Avenue Nord, Saskatoon, Saskatchewan, pas plus tard que 14h00 C.S.T., le vendredi 17 juin 1983, selon les "Standard Bid Depository Principles & Procedures for Federal Government Projects," deuxième édition, 1er avril 1970.

Les documents contractuels peuvent aussi être consultés aux bureaux des Travaux publics Canada ci-dessous, lors du paiement du dépôt: à l'adresse ci-dessus et à la Pièce 200, 9925 - 109e Rue, Edomonton, Alberta; Pièce 632 Harry Hays Building, 220 - 4e Avenue S.E., Calgary, Alberta; 1100 Motherwell Building, 1901, avenue Victoria, Régina, Saskatchewan; 269, rue Main, 201 Federal Building, Winnipeg, Manitoba; ils peuvent aussi être consultés aux bureaux de l'Association de construction à Edmonton, Calgary et Winnipeg; ainsi que tous bureaux de l'Association de construction de la province de Saskatchewan; et l'Association de construction amalgamée de la Colombie-Britannique; et les bureaux des Travaux publics Canada à Vancouver et Toronto.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS:

E. V. Mooney
Directeur député du projet
Tél.: (306)665-4818

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour plans et devis descriptifs doit être soumis sous forme de chèque bancaire émis à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour, en bon état, des documents, au cours du mois suivant l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Canada

QUELS SONT LES BESOINS, LES ASPIRATIONS ET LES MOTIVATIONS

DES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES MINORITAIRES AU CANADA?

Sont-ils satisfaits des programmes existants visant à contribuer à leur épanouissement culturel et linguistique, ou du moins les connaissent-ils?

Où en est leur niveau de développement face à la conservation de leur langue et de leur culture?

EN ONT-ILS UN SENS DE FIERTE ET D'IDENTITE?

Pour le savoir, le Secrétariat d'Etat a commandé, l'été dernier, une vaste étude réalisée par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) au coût de $600 000. Maintenant rendus publics, ces résultats serviront à orienter les programmes et les services de même qu'à proposer des éléments de programmes nouveaux et innovateurs en matière de langues officielles.

3 114 francophones hors Québec et 422 anglophones du Québec ont été consultés.

On s'est aussi adressé aux deux groupes majoritaires du pays. 405 francophones du Québec et 1 417 anglophones hors Québec ont été rejoints. Le but était de cerner leurs perceptions face à leur minorité respective.

Optimisme chez les francophones Pessimisme chez les anglophones

Les francophones hors Québec font preuve d'optimisme. Ils croient que la connaissance du français sur le marché du travail sera plus profitable dans cinq ans et que les possibilités d'étudier en français s'amélioreront. Pour leur part, les anglophones du Québec témoignent d'un pessimisme certain quant à leur avenir collectif au sein de cette province. Ils présagent un avenir sombre pour les anglophones et une réduction des possibilités d'étudier en anglais.

Ouverture au bilinguisme

Selon les observateurs, on assiste par ailleurs à un phénomène nouveau, soit celui entre autres de l'acceptation des différences de l'autre chez tous les groupes interviewés. En effet, il y a chez les anglophones, tant minoritaires que majoritaires, une ouverture à la langue française qui se témoigne dans leur attitude positive à l'égard de l'apprentissage du français, particulièrement pour les enfants. Chez les francophones, minoritaires et majoritaires, l'attitude positive à l'égard de l'apprentissage de l'anglais est plus forte encore que celle des anglophones à l'égard du français, notamment lorsqu'il s'agit pour les francophones de parler eux-mêmes l'anglais.

Face à l'éducation, par exemple, les francophones manifestent un certain degré de satisfaction quant aux possibilités d'étudier en français, notamment à l'élémentaire à raison de 71% et au pré-scolaire (66%). C'est au seuil des écoles secondaires et post-secondaires que les francophones hors Québec sont plus insatisfaits.

Mais en dépit de cette tendance qui nous laisse croire que le bilinguisme a peut-être gravi des échelons au niveau des attitudes de la part des groupes minoritaires et majoritaires, il reste que la vie quotidienne des francophones hors-Québec se déroule en anglais même si la plupart d'entre eux désireraient faire leurs achats et fréquenter bars, restaurants et discothèques le plus souvent en français.

Mutation au Québec

De leur côté, les anglophones du Québec se rendent compte peu à peu de leur état de minoritaires. Ils ont l'impression que les francophones se sentent supérieurs à eux dans le domaine du travail et un peu plus du tiers d'entre eux éprouvent des sentiments d'infériorité dans ce domaine. D'autre part, le sondage révèle qu'un anglophone sur cinq pense ne plus habiter le Québec d'ici les cinq prochaines années. L'étude démontre aussi que les anglophones utilisent l'anglais dans tous les domaines de leurs activités quotidiennes (travail, achats, voisinnage, études, médias).

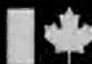
Les services

Quoiqu'ils se disent généralement satisfaits des services publics et privés offerts dans leur langue, presque 75% des anglophones du Québec se plaignent à l'égard des services en anglais offerts par leur gouvernement provincial. De leur côté, la plupart des francophones hors Québec se disent satisfaits des services offerts en français par les divers paliers de gouvernement (y inclus les sociétés de la Couronne et les services médicaux) et l'entreprise privée.

TOUS LES DÉTAILS DE CETTE ÉTUDE SONT À VENIR...


Secrétariat d'État | Secretary of State

Canada



Transport Canada Air — Transports Canada Air

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE SOUMISSIONS D'OFFRES

PROJET No 2352-82-38

Rénovations au bâtiment de radiosondage-radiovent à l'aéroport d'Alert, Alert (Territoires du Nord-Ouest).

Les entrepreneurs intéressés sont avisés que le délai pour la réception des soumissions qui avait été fixé au 1er juin 1983 à 15h00 (heure de Winnipeg) a été prolongé jusqu'au 10 juin 1983 à 15h00 (heure de Winnipeg).

Canada

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU EDMOND JOSEPH GRENIER, du village de Saint-Léon, au Manitoba, cultivateur à sa retraite.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée doivent être déposées à l'étude des soussignés, au 201 - 185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 3B4, le ou avant le 1er juillet 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 16e jour de mai 1983.

TEFFAINE, MONNIN, HOGUE, TEILLET & SHARP
Procureurs de la succession

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU, MARIE ALLEGRET, du village de Saint-Claude, au Manitoba, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, 200 - 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 27 juin 1983.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 18e jour de mai 1983.

MARCOUX BETOURNAY LA BOSSIÈRE
Procureurs de la succession

Cette semaine au Centre ville

Concert de Jazz

Kerry Kluner Jazz Lab Band, le tout dernier orchestre de 19 instruments formé à Winnipeg. En concert le dimanche 29 mai à 14h à la Galerie des Arts de Winnipeg. Entrée LIBRE. Appeler le 772-2615.



OPÉRATION CENTRE VILLE DE WINNIPEG

Fonction publique Canada — Public Service Canada

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

La Fonction publique du Canada offre des chances éçales d'emploi à tous

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA
DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX
DAUPHIN (MANITOBA)

INFIRMIER/INFIRMIÈRE, HYGIÈNE COMMUNAUTAIRE

TRAITEMENT: 13.03 $ A 15.28 $ L'HEURE
TRAITEMENT EN RAPPORT AVEC LE NIVEAU D'ÉTUDES ET EXPÉRIENCE
N° DE RÉFÉRENCE: 83-HW-MAN-OC-4027 (1143)

Poste temporaire jusqu'en septembre 1983
4 jours (30 heures) par semaine
FONCTIONS: La titulaire doit mettre en oeuvre un programme d'hygiène communautaire portant sur la santé des mères et des enfants, l'enraiement des maladies infectieuses, l'hygiène scolaire, les maladies chroniques et la surveillance en vue de réduire les taux élevés de morbidité et de mortalité. Donner des soins à la population indienne de la région; participer à l'administration des services de santé. En tant qu'infirmier/ère de l'hygiène communautaire, la titulaire aura l'occasion d'exercer son indépendance, son bon sens et son sens des responsabilités. En se joignant à notre équipe, il fournira des services professionnels très importants qui répondent à un besoin essentiel des habitants de cette localité.

EXIGENCES PROFESSIONNELLES: Les candidats doivent avoir un baccalauréat en sciences infirmières d'une université canadienne, ou l'équivalent reconnu; OU un brevet ou diplôme en sciences infirmières, hygiène communautaire d'une université canadienne ou l'équivalent reconnu; OU avoir fait des études d'obstétrique britannique parties I et II ou des études d'obstétrique reconnues comme l'équivalent de ce cours. Avoir un titre reconnu d'infirmier/ère autorisée à pratiquer dans une province ou un territoire du Canada. Avoir de l'expérience en tant qu'infirmier/ère de l'hygiène communautaire. La connaissance de l'anglais est indispensable.

Pour tout autre renseignement, prière de se mettre en rapport avec Pat Dodd, infirmière de zone, au (204) 949-3304.

Information concerning this competition is available in English.

Ce concours servira à doter d'autres postes semblables.

P.C.N. 51 3063 007

DATE LIMITE: le 13 juin 1983

Modalités d'inscription:
Prière de faire parvenir une demande ou un curriculum vitae à:
K. HOLLUP
PERSONNEL — RÉGION DES PRAIRIES
303, RUE MAIN, PIÈCE 101
WINNIPEG (MANITOBA) R3C 3G7

Prière de toujours indiquer le numéro de référence ci-dessus.

Canada

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

PLAINS-WESTERN GAS (MANITOBA) LTD.
DEMANDE CONCERNANT UN TARIF DE BASE, UN TAUX DE PROFIT ET UNE AUGMENTATION DE TARIF

La Régie des services publics du Manitoba (ci-après appelée la "Régie") tiendra une audience publique qui commencera le mercredi 22 juin 1983 à 9h30 au Victoria Inn, 3550 avenue Victoria Ouest, à Brandon, Manitoba (et qui se poursuivra, si besoin est, les jeudi et vendredi 23 et 24 juin 1983 à partir de 9h00) pour examiner la demande faite par Plains Western Gas (Manitoba) Ltd. (ci-après appelée la "Compagnie") pour obtenir de la Régie une ou plusieurs ordonnances autorisant l'augmentation des tarifs du gaz vendu par la Compagnie à ses clients des régions qu'elle dessert exclusivement, et à ses clients sous contrats spéciaux, afin de faire face à la nécessité dans laquelle se trouve la Compagnie d'accroître son revenu.

Au titre de sa demande, la Compagnie sollicite de la Régie qu'elle approuve ce qui suit:

1. Le tarif de base en vigueur du milieu de l'année 1982;
2. Une augmentation du taux de profit qui a été accordé à la Compagnie et qui passerait à 11.98% au lieu de 11.91% et qui comprendrait en partie une augmentation prévue du taux de rendement de l'investissement qui passerait à 15.37% au lieu de 14.64%;
3. L'accroissement du revenu qui comprendra l'ajustement des dépenses connues et mesurables qui ont été faites ou qui doivent être faites au cours de l'année ou des années postérieures à l'année 1982 et qui comprennent entre autres choses les salaires, l'affranchissement et les taxes sur les bien immobiliers ;
4. Le coût sur les composants du gaz inclus dans le coût des services de la Compagnie basé sur la révision du volume journalier de gaz vendu par contrat aux industries;
5. L'augmentation des tarifs.

De plus, la Compagnie a l'intention de soumettre à la Régie une Étude mise à jour sur le coût des services et, au titre de la demande considérée, elle pourrait proposer le remaniement de son barème de tarifs.

Au moment où cet avis est rédigé, on ignore l'effet que cette demande et le remaniement du barème des tarifs pourraient avoir sur les prix payés par les consommateurs. Toutefois, cette information sera communiquée dans un avis ultérieur qui paraîtra le 25 mai 1983 ou vers cette date dans la presse locale, et le 28 mai 1983 ou vers cette date dans la presse locale, et le 28 mai 1983 ou vers cette date dans le "Brandon Sun" et le "Winnipeg Free Press".

ET IL EST AUSSI DONNÉ AVIS que toute personne, compagnie ou société qui souhaite exprimer à la Régie son opinion sur la Compagnie sera entendue en même temps et, pour ce faire, devra informer par écrit le conseiller de la Régie, M. William C. Gardner, C.R., 19e étage, 360, rue Main, Winnipeg, Manitoba, de son intention, le 10 juin 1983 au plus tard.

FAIT dans la ville de Winnipeg, province du Manitoba, ce 13e jour de mai 1983.

G. O. Barron
Secrétaire
Régie des services publics
1146 - 405, avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 3L6

EMPLOYEURS!

Les étudiants diplômés en 1983 des cours suivants du Collège communautaire Red River pourront commencer à travailler en juin

ARTS APPLIQUÉS ET COURS COMMERCIAUX

- Arts publicitaires
- Coiffure pour hommes
- Comptabilité d'entreprise
- Administration des affaires
- Formation de chef cuisinier
- Tenue de livres
- Dactylographie
- Vente et commercialisation
  - commerce et industrie
- Boulangerie commerciale
- Cuisine commerciale
- Programmeur-analyste en informatique
- Cours de programmeur d'ordinateur
- Création littéraire
- Superviseur de service des plats rapides
- Arts graphiques
- Technicien des dossiers médicaux
- Administration des hôtels et restaurants
- Bibliotechnique
- Découpe de la viande
- Technicien photographe
- Secrétariat
- Cours de secrétariat
  - discipline majeure: sténographie
  - discipline majeure: transcription mécanique

SCIENCES DE LA SANTÉ

- Puériculture
- Aide soignant
- Assistant dentaire
  - rôle développé
- Techniques de laboratoire médical
- Techniques de radiodiagnostic médical
- Techniques de radiologie médical et laboratoire
- Radiothérapie
- Techniques de médecine nucléaire
- Sciences infirmières
  - infirmières auxiliaires
- Sciences infirmières
  - infirmières diplômées
- Sciences infirmières
  - Recyclage: inf. auxiliaires inf. diplômées
- Sciences infirmières
  - Perfectionnement
  - Maternité - Psychiatrie

COURS INDUSTRIELS ET TECHNIQUES

- Dessin d'architecture
  - systèmes électriques et mécaniques
  - dessin de charpentes
- Menuiserie et charpenterie
- Mécanicien Diesel
  - Transport
- Électronique ménagère
- Électricité
- Électronique industrielle
- Dessin de machines
- Usinage et ajustage en atelier
- Technicien préposé à l'entretien d'appareils ménagers
- Maçonnerie
- Réparation de carosseries de véhicules automobiles
- Mécanicien de véhicules automobiles
- Peinture et décoration
- Tuyauterie
- Radiotélégraphie et communications électroniques
- Tôlerie
- Télécommunications
- Formation de camionneur
- Profession de tapisser-garnisseur
- Soudure
- Techniques biologiques
- Techniques du bâtiment
- Techniques chimique et biochimique
- Techniques de construction
- Techniques informatiques
- Technique de conception et de dessin
- Électrotechnique
- Technique de l'électronique
- Technique des instruments
- Techniques mécaniques
- Techniques des charpentes
- Techniques de l'arpentage
- Mécanique de chaufferie
  - Deuxième classe
  - Troisième classe
  - Quatrième classe

Les employeurs qui souhaitent embaucher ces étudiants diplômés sont priés de fixer des dates d'entrevue ou d'envoyer leur ordre le plus rapidement possible.

Pour autres renseignements, prière de s'adresser au:

CENTRE D'EMPLOI DU CANADA
Téléphone: 949-2511

Emploi et Immigration Canada — Employment and Immigration Canada
Lloyd Axworthy, ministre — Lloyd Axworthy, Minister

Canada

LE DERNIER MOT

POUR: 576
CONTRE: 11

Le président de la Société franco-manitobaine, M. Léo Robert, remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont rendues à l'assemblée générale spéciale concernant l'Article 23 de l'Acte du Manitoba mardi soir dernier.

Le nombre imposant de personnes qui se sont déplacées pour assister à cette réunion démontre nettement l'importance qu'accorde la population franco-manitobaine aux services en français que lui assure le gouvernement provincial.

La Société franco-manitobaine est reconnaissante de la confiance que lui a témoignée l'assemblée en ratifiant les dernières propositions sur l'élargissement de l'Article 23.

MERCI